



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**19<sup>e</sup>** séance plénière  
Samedi 28 septembre 2013, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Allocution de M. Perry Gladstone Christie, Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas.

*M. Perry Gladstone Christie, Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Perry Gladstone Christie, Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Christie** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée. En tant que membre de la communauté des Caraïbes, les Bahamas sont particulièrement fières de l'élection à ce poste d'une personne originaire de leur région, la troisième à accéder à cette fonction au fil des années.

Soyez assuré de notre plein appui dans l'accomplissement des hautes responsabilités qui vous ont été confiées et pour lesquelles, si je puis me permettre, vous êtes parfaitement qualifié. C'est également un privilège pour nous que d'adresser nos félicitations à l'Ambassadrice Paulette Bethel, pour sa nomination comme Directrice de cabinet dans votre bureau, et de lui souhaiter plein succès dans ses fonctions.

Permettez-moi également d'adresser mes condoléances et celles des Bahamas au Président et au peuple kényans à la suite de l'attaque tragique contre des civils innocents perpétrée à Nairobi, la semaine dernière.

Les Bahamas célèbrent cette année les 40 ans de leur indépendance. Il convient donc que nous nous arrêtons un instant pour regarder vers 1973, année de la création de notre nation et de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Prenant la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> octobre 1973, le Premier Ministre d'alors, Sir Lynden Pindling, a évoqué notre chemin parcouru depuis notre expérience dégradante de l'esclavagisme et du colonialisme jusqu'à nos acquis positifs que sont la liberté, la primauté du droit et l'indépendance. Il a également parlé de l'« interdépendance permanente entre les grands et les petits », et du souhait ardent du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48810(F)



Document adapté

Merci de recycler



peuple des Bahamas de ne plus subir « ni domination ni coercition ». Il a également ajouté :

« Nous avons le moyen d'apporter un nouvel espoir à l'humanité, de créer un ordre international stable, régi par l'auto-détermination politique et économique totale et absolue, ainsi que par des valeurs humaines et morales qui donneront la primauté aux êtres humains plutôt qu'aux choses et aux abstractions ». (*A/PV.2135, par.28*)

L'appel que nous a lancé Sir Lynden afin que nous restions fidèles aux responsabilités découlant de notre statut de nation et de citoyens du monde est tout aussi pertinent et convaincant aujourd'hui que lorsque nous avons été accueillis dans la famille des Nations Unies, il y a 40 ans. En qualité de Premier Ministre des Bahamas, je viens donc ici aujourd'hui, au nom du peuple du Commonwealth des Bahamas, renouveler notre promesse dont nous devons et devons nous acquitter, de contribuer à faire de notre planète un lieu de paix et de stabilité, d'efforts communs et de soutien mutuel, comme elle devait et doit être, pour le bien de l'humanité tout entière.

Mais nous devons veiller à ce que ces promesses ne soient pas de simples vœux pieux. Nous devons joindre le geste à la parole. Les Bahamas y sont résolues. C'est la raison pour laquelle, pour citer un exemple très récent, le Ministre du développement social de mon pays, Melanie Griffin, vient de signer, mardi dernier, ici même, à New York, au nom des Bahamas, la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Nous venons de franchir un pas en avant important, en passant de la rhétorique aux actes et en adaptant notre programme national à nos obligations internationales. Nous envisageons de ratifier la Convention dans les meilleurs délais et, à la fin de cette année, nous soumettrons cette mesure législative à notre Parlement afin de protéger les droits des personnes handicapées et de nous acquitter pleinement de nos obligations en vertu de la Convention. La fin de la discrimination à l'égard des personnes handicapées au sein du Commonwealth des Bahamas, est désormais proche. En fait, elle est imminente.

J'aimerais également souligner aujourd'hui que nous avons tous pour obligation morale de veiller à ce que la politique et les nobles objectifs que l'Assemblée générale s'est fixés, et auxquels tous les États Membres souscrivent, se reflètent dans la façon dont nous gouvernons nos nations respectives sur le plan intérieur et, à un degré tout aussi important, dans la façon dont

nous échangeons les uns avec les autres en tant qu'États Membres de la communauté internationale. Ainsi, nous ne pouvons pas, d'un côté, proclamer notre foi dans le libre-échange et, de l'autre, mettre en œuvre des politiques qui conduisent invariablement à la destruction de l'agriculture, comme nous le voyons aux Caraïbes; nous ne pouvons pas non plus, en réaction à l'indignation morale qui en résulte, nous contenter de hausser les épaules et de nous lamenter avec dévotion sur le fait que l'ancien ordre change.

Nous devons prendre davantage la mesure des conséquences concrètes de nos actes. Trop souvent, dans notre marche forcée vers le changement, nous portons atteinte aux vulnérables et aux faibles. Ensuite, l'engagement que nous prenons de leur venir en aide est rarement respecté de façon durable. Il est impossible de bâtir un nouvel ordre crédible en agissant de la sorte. De telles pratiques vont totalement à l'encontre des déclarations ronflantes sur la nécessité de l'interdépendance et du soutien mutuel dans la poursuite du progrès économique pour toutes les nations du monde, grandes ou petites, développées ou en développement.

Nous voyons cette même dynamique à l'œuvre dans l'agression économique que mènent aujourd'hui la plupart des pays développés contre des petites économies fondées sur des services financiers offshore, en particulier dans la région des Caraïbes dont font partie les Bahamas. Certains usent de leur pouvoir, de manière unilatérale ou au sein de groupes restreints de nations puissantes, pour imposer leur volonté, avançant qu'il y a quelque chose de fondamentalement immoral, d'intrinsèquement sinistre, dans l'accumulation de richesse dans les juridictions extraterritoriales.

Nous rejetons ce raisonnement et critiquons dans les termes les plus vifs les efforts de certains pour mutiler et paralyser, sinon détruire, les économies offshore au sein de notre région. Paradoxalement, dans la plupart de nos pays, les organismes de lutte contre le blanchiment de l'argent, la criminalité et le financement du terrorisme sont bien plus solides et efficaces que les organismes de réglementation équivalents existant dans ces mêmes pays qui mènent un combat contre nous.

Nous sommes fermement convaincus que les services financiers offshore peuvent être utilisés et réglementés de façon responsable. À notre avis, ce secteur représente une réelle compétition fiscale et, dans la grande majorité des cas, il offre des possibilités honnêtes à des familles et à des individus de protéger leur

vie privée tout en accumulant des capitaux légalement acquis pour eux-mêmes et les générations futures. En outre, il est démontré que la plupart des investissements offshore de ce genre ont lieu dans le monde développé et bénéficient généralement à ce dernier.

L'unilatéralisme et la diplomatie coercitive ne permettront pas au monde de traiter cette question. Il faut au contraire mettre au défi l'ONU d'assumer son rôle de chef de file dans l'élaboration et le perfectionnement de mécanismes multilatéraux mondiaux pour la gestion des économies fondées sur des services financiers offshore – des mécanismes qui répondront aux exigences légitimes du monde développé s'agissant de la protection de leurs systèmes fiscaux et de la nécessité pour eux d'une sécurité accrue, tout en permettant aux services financiers offshore de continuer à se développer d'une façon ordonnée et réglementée.

N'oublions pas que la destruction de ces économies fondées sur des services financiers offshore déstabilisera les pays qui en dépendent pour leur subsistance. En effet, la destruction de ce secteur des Caraïbes aurait pour conséquence de faire retomber dans la pauvreté des dizaines de milliers de nouveaux citoyens de la classe moyenne ou de les contraindre à migrer vers le monde développé. La classe moyenne dont je parle constitue le socle de la stabilité sociale pour les pays de notre région. Si ce socle disparaît, une déstabilisation de la société risque de se produire avec les conséquences les plus redoutables. Et si ce risque se concrétisait, le monde développé pourrait finir par découvrir que s'il a réglé un problème, il en a créé un autre infiniment plus grave pour lui.

La nécessité d'un multilatéralisme renforcé s'impose également si l'on considère les autres problèmes que rencontrent les Bahamas et leur région. Notre priorité absolue au niveau national porte sur le problème de la migration illégale vers nos côtes. Dans les Bahamas, nous pâtissons de la migration illégale de dizaines de milliers de personnes désespérées en provenance de notre État frère de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Haïti – un exode incontestablement provoqué par une accablante pauvreté.

Dans une moindre mesure, nous rencontrons également un problème avec la migration illégale en provenance d'autres pays des Caraïbes. Il convient de mentionner à ce propos les migrants en provenance de Cuba. À notre avis, les politiques issues de la guerre froide, qui expliquent en grande partie cette migration, devraient s'adapter aux réalités de l'ère moderne.

Bien que peu peuplée, notre nation archipélagique occupe une vaste étendue. Avec des centaines d'îles, les possibilités de migration illégale sont grandement multipliées. Au moment où il est impératif d'investir dans l'éducation, la santé et l'avenir de notre peuple, nous sommes contraints de consacrer une part toujours croissante de nos ressources aux problèmes liés aux migrations illégales.

Comme le reste du monde, les Bahamas attachent évidemment beaucoup d'importance à la question des droits humains des migrants, mais nous pensons néanmoins que l'on devrait se préoccuper de la même façon des effets négatifs de cette migration pour les États qui, comme le nôtre, accueillent des migrants. Nous sommes notamment inquiets des coûts de plus en plus insupportables qui en résultent et de leurs conséquences négatives pour la qualité de vie des citoyens des Bahamas. Notre pays, le Commonwealth des Bahamas, n'a tout simplement pas les ressources financières ni les infrastructures suffisantes, encore moins la force psychologique, pour faire face indéfiniment à ce dilemme.

Cela devrait appeler notre attention sur les disparités économiques qui existent au sein de notre région et sur la nécessité de redoubler d'efforts à l'échelle mondiale afin d'éliminer la pauvreté et les déséquilibres structurels qui freinent la croissance économique dans certains secteurs des Caraïbes. Tant que ces disparités demeureront, l'immigration illégale vers les côtes des pays apparemment plus prospères continuera de croître.

Un autre problème, d'une importance particulière pour nous, résulte de la circulation continue d'armes et de l'augmentation de la criminalité liée à l'usage d'armes, non seulement dans les Bahamas mais dans l'ensemble de la région. Je suis convaincu que nous pouvons et devrions, en tant que communauté mondiale, faire davantage pour combattre cette menace commune.

Les Bahamas ont signé cette année le Traité sur le commerce des armes, et nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ce Traité. Et nous implorons les pays qui produisent des armes responsables de la perte de vies innocentes et de la terreur dans nos communautés de faire preuve de plus d'initiative pour contrôler les exportations de ces armes. Nous les implorons d'intensifier la surveillance de leurs frontières afin de contrer les trafiquants d'armes.

Nous appelons donc à l'adoption de mesures de surveillance et de reconnaissance plus efficaces. Nous

avons déjà expérimenté des activités opérationnelles conjointes de lutte contre la drogue avec les États-Unis d'Amérique. Cependant, davantage de ressources devraient être consacrées à un vaste effort régional de lutte contre la criminalité. En particulier, nous appelons à une augmentation massive des opérations tactiques conjointes, de façon que davantage de forces aériennes et maritimes puissent être constamment déployées et que les milliers de kilomètres carrés que représentent les eaux territoriales des États des Caraïbes puissent être efficacement surveillés. Les Bahamas sont prêtes à contribuer à ces efforts conjoints, sans lesquels la guerre contre le trafic d'armes, le trafic des êtres humains et le transbordement de drogues illicites n'obtiendra jamais la victoire ne sera jamais remportée.

Lors d'un échange que j'ai eu récemment au cours d'une réunion du Fonds monétaire international, organisée par les Bahamas dans notre région, j'ai dit que nous nous efforcions tous de réduire les vulnérabilités de nos petits États de la région de la CARICOM. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à convaincre les organisations financières internationales que le produit intérieur brut par habitant n'est pas une indication précise de la richesse d'une nation ou de son niveau de développement.

Du fait de l'adhésion continue à ce dogme et des politiques qui en découlent, l'aide financière internationale dont les pays de notre région ont besoin est mal évaluée et mal comprise. Je me joins donc, une fois encore, à ceux qui appellent à une révision des critères dans ce domaine, afin que les besoins réels en aide financière et en développement des pays en développement puissent être évalués d'une façon plus juste, plus équilibrée et plus pragmatique.

Un autre domaine de grande vulnérabilité pour mon pays concerne l'environnement et la nécessité de trouver une réponse globale aux questions liées au changement climatique. Les Bahamas sont entourés par la mer et ont une faible altitude. Ainsi, 80 % du territoire des Bahamas se trouvent à moins de 1,50 mètre au-dessus du niveau de la mer. Les incidences du changement climatique et du niveau de la mer qui en résultent sont donc évidentes pour mon pays et sa population. Je crois que le monde, en particulier le monde développé, a tout intérêt à régler ces questions car, si des pays comme le mien risquent d'être victimes du changement climatique, le mien ne fait pas partie des pays qui, dans les faits,

sont largement responsables du changement climatique qui menace notre avenir et celui de la planète.

Aux Bahamas, nous livrons nos propres batailles. Nous mettons de l'ordre dans notre système fiscal. Nous introduisons des instruments novateurs pour lutter contre la criminalité. Nous formons une nouvelle génération aux emplois du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous créons de nouveaux partenariats pour faire face aux problèmes les plus pressants. Nous menons une politique dynamique en matière d'énergie renouvelable. Nous modifions et perfectionnons notre structure de gouvernance afin qu'elle soit mieux adaptée aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Et en favorisant le recours plus fréquent au référendum, nous témoignons de notre attachement au renforcement de notre démocratie.

Nous sommes un petit pays avec de fortes convictions et de grandes idées. Mais si nous regardons au-delà des frontières de notre nation et de la région pour contempler la scène mondiale, nous voyons beaucoup d'éloquence, de nombreuses poignées de main et le cérémonial entourant la signature d'un traité après l'autre. Rarement, cependant, nous voyons de mesures concrètes ou de mécanismes d'application mis en œuvre. De Rio à Copenhague et au-delà, des déclarations retentissantes sont prononcées, et nous sommes constamment tenus de démontrer à nos citoyens que des progrès concrets et quantifiables sont réalisés au niveau mondial.

Nous avons besoin de plus de courage, de plus de dynamisme et d'une action plus soutenue sur la scène mondiale. En tant que dirigeant d'une nation petite mais fière, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour dire aux grandes et puissantes nations : Trouvez le courage car le temps presse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Perry Gladstone Christie, Premier Ministre et Ministre des finances du Commonwealth des Bahamas, est escorté de la tribune.*

**Allocution de S. A. R le Prince Haji Al-Muhtadee Billah, Prince héritier du Brunéi Darussalam**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Prince héritier du Brunéi Darussalam.

*S. A. R le Prince Haji Al-Muhtadee Billah du Brunéi Darussalam est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. R. le Prince Haji Al-Muthadee Billah du Brunéi Darussalam, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Prince Haji Al-Muthadee Billah** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Au nom de S. M. le Sultan et du peuple du Brunéi Darussalam, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je remercie l'ancien Président, M. Vuk Jeremić, pour ses efforts et ses contributions au cours de l'année écoulée.

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple kényans, ainsi qu'aux familles des victimes pour l'attaque terroriste qu'ils viennent de subir. Nous condamnons un tel acte. Nos condoléances s'adressent également aux personnes frappées par le tremblement de terre qui s'est récemment produit au Pakistan.

Il y a 13 ans devant l'Assemblée, nos dirigeants ont promis à nos peuples de répondre à leurs espoirs d'une vie meilleure. C'est pourquoi nous considérons les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comme étant un partenariat mondial extrêmement important. Cela nous a permis de constater que des progrès sont possibles si nous coopérons aux niveaux local, régional et international. Aussi je tiens à exprimer officiellement ma gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon et à son prédécesseur, M. Kofi Annan, pour le soutien et l'engagement que nous a apportés l'ONU pour réaliser cette initiative historique.

Nous approchons de la fin de cette période de 15 ans. Comme tant d'autres nations, le Brunéi Darussalam a su tirer pleinement profit de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des OMD. Nous comprenons les grands espoirs mis en chacun pour qu'il obtienne des résultats. Il nous faut toutefois tenir compte des problèmes de certains États Membres. Je songe aux ressources naturelles limitées, aux conflits politiques, aux problèmes socioéconomiques et aux catastrophes naturelles. C'est pourquoi le thème choisi cette année est si approprié. Il a pour principal objectif la préparation du terrain. Pour nous, au Brunéi Darussalam, cela signifie avoir une perspective nationale – la Vision Brunéi 2035 – qui indique clairement la voie à suivre

pour atteindre l'objectif d'une économie dynamique et pérenne, dans l'intérêt de notre peuple.

Conformément à cette Vision, nous accordons beaucoup d'importance à l'aide apportée à la jeune génération afin qu'elle puisse concrétiser ses espoirs. Pour ce faire, nous fournissons une éducation de qualité, encourageons l'innovation et offrons de meilleures possibilités d'emploi. Nous faisons de notre mieux pour venir en aide aux pays en développement amis, de façon bilatérale ou en partenariat avec d'autres pays et organisations internationales, dans la mise en valeur des ressources humaines, en offrant des bourses d'étude pour venir étudier au Brunéi Darussalam et en dispensant une formation dans le cadre de programmes d'activités communautaires au sein de la région. Nous espérons que cette démarche axée sur l'individu encouragera les échanges culturels et la compréhension.

Parallèlement, nos activités au niveau régional sont fortement influencées par les efforts déployés par les autres États Membres pour réaliser les OMD. Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous sommes convenus d'un plan prévoyant la création d'une communauté de l'ASEAN d'ici à 2015. Le Brunéi Darussalam, qui préside cette année l'ASEAN, a choisi pour thème « Notre peuple, notre projet d'avenir commun ». Cela témoigne du rôle joué par notre peuple dans les efforts de développement communautaire. De plus, nous avons encouragé nos États membres à entamer l'élaboration d'un plan pour l'ASEAN au-delà de 2015, afin de renforcer davantage notre mission : promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité. Nous continuerons aussi à œuvrer ensemble au renforcement de la position stratégique de l'ASEAN dans l'ensemble de la région et dans le monde.

À cet égard, nous nous réjouissons que le Secrétaire général Ban Ki-moon ait accepté l'invitation que nous lui avons faite de se rendre au Brunéi Darussalam à l'occasion du cinquième Sommet ASEAN-Nations Unies. Nous sommes impatients de lui faire part de nos vœux et de nos expériences, et espérons que cela se traduira par un renforcement de la coopération entre notre Association et l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes encouragés également par les recommandations figurant dans le récent rapport élaboré par le Groupe de personnalités de haut niveau sur l'après-2015, qui décrivent la manière dont nous pourrions aider le plus efficacement notre peuple dans sa vie quotidienne en lui offrant une sécurité alimentaire et une éducation de qualité et en éliminant la pauvreté

extrême. Dans l'ensemble, les OMD nous ont beaucoup appris, et il est temps maintenant pour nous tous d'aller de l'avant. Indépendamment des statistiques portant sur la réalisation des objectifs, nous estimons que beaucoup a été fait grâce au concept même des OMD. Ces objectifs ont donné à chaque Membre la possibilité d'un développement personnalisé et d'y associer son peuple, même au-delà de 2015.

Malheureusement, certains peuples disposent de choix très limités. Il en va ainsi lorsque le droit fondamental à l'autodétermination est nié. Nous pensons notamment au peuple de Palestine, qui en est l'illustration. La lutte légitime qu'il mène pour acquérir sa propre patrie n'a toujours pas abouti. Aussi nous appuyons les appels lancés par la communauté internationale pour une intensification des efforts en faveur de la réalisation de ce droit fondamental, que nous tenons pour acquis aujourd'hui.

Le 29 novembre 2012 est un jour mémorable dans l'histoire de la Palestine, lorsque le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies lui a été accordé (voir A/67/PV.44). Je tiens à nouveau à exprimer mon soutien à l'adhésion pleine et entière de la Palestine et à la lutte légitime de son peuple pour jouir de son droit à un État indépendant et souverain.

L'aggravation de la situation en Syrie continue d'être une source de vive préoccupation. Nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner l'usage d'armes chimiques, qui a causé des pertes humaines dans ce pays. Mais surtout, nous appuyons toutes les initiatives, notamment celles de l'ONU, pour trouver une solution pacifique à cette crise. À ce propos, nous saluons l'accord-cadre conclu entre les États-Unis et la Russie sur l'élimination des armes chimiques syriennes et l'adoption récente de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité sur la Syrie.

J'aimerais pour terminer remercier le Secrétaire général et toute son équipe, ainsi que les Volontaires des Nations Unies, pour le difficile travail qu'ils accomplissent. Nous avons le plus grand respect pour les soldats de la paix qui sacrifient leur vie pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que les efforts déployés au sein des différents organismes des Nations Unies nous conduiront vers l'avenir auquel nous aspirons tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Prince héritier du Brunéi Darussalam de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*S. A. R le Prince Haji Al-Muhtadee Billah du Brunéi Darussalam est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Thongloun Sisoulith.

**M. Sisoulith** (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte en anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre coopération dans l'accomplissement de vos nobles fonctions. Je tiens également à féliciter M. Vuk Jeremić pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de son mandat en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao exprime ses condoléances au Gouvernement et au peuple kényans pour les pertes en vies humaines causées par les attaques terroristes perpétrées la semaine dernière à Nairobi, et je me joins à la communauté internationale pour condamner cet acte inhumain.

L'année 2013 marque un nouveau tournant dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté mondiale. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue au Brésil en 2012, les dirigeants mondiaux ont lancé un processus consultatif au niveau international pour définir une perspective et des mesures concrètes destinées à renforcer le développement durable de l'après-2015. Cela montre clairement que l'élimination de la pauvreté et le développement durable constituent pour nous des priorités absolues.

Ces dernières décennies, malgré les efforts considérables déployés par la communauté internationale pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du développement, 1,2 milliard de personnes pauvres – 22% de la population mondiale – vivent

toujours dans la pauvreté. En outre, l'environnement continue d'être menacé et endommagé, ce qui entraîne un déséquilibre climatique et de fréquentes catastrophes naturelles comme on en voyait que rarement dans le passé. De plus, les troubles politiques et sociaux ainsi que les conflits armés continuent de faire rage dans différentes parties du monde sans qu'apparaisse de signe de règlement imminent. De même, il y a une intensification de la crise économique et financière, aux niveaux régional et mondial, avec des incidences à long terme sur les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

Cette situation qui touche les domaines politique, socioéconomique, du développement et de l'environnement continue d'empêcher toutes les nations de réaliser les objectifs du développement durable, notamment les OMD. Dans ce contexte, il est plus important que jamais pour la communauté internationale de redoubler d'efforts pour renforcer une coopération en matière de développement reposant sur une aide sincère et mutuelle, dans l'intérêt de chacun et pour un monde sûr. Le monde d'aujourd'hui se caractérisant par une interdépendance croissante, aucun pays ne peut prospérer ou continuer d'exister sans l'engagement et la coopération de la communauté internationale.

Dans ces conditions, les institutions mondiales telles que l'ONU ont la lourde responsabilité de prôner la coopération internationale pour le développement. Je rends hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts inlassables en faveur de la promotion de la coopération internationale, notamment entre l'ONU et les organisations régionales à travers le monde, dans un environnement mondial complexe et exigeant.

La stabilité politique d'une nation et sa sécurité sont essentielles pour créer un environnement et des conditions susceptibles de faire progresser le développement durable. Toutefois, de nombreuses régions du monde connaissent des troubles sociaux, des dissensions politiques et des affrontements militaires, qui menacent gravement la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial. À cet égard, nous partageons les préoccupations communes concernant la détérioration de la situation au Moyen-Orient, qui dure depuis des années maintenant. Nous appelons toutes les parties intéressées à œuvrer de concert à une solution pacifique, afin de sauver des vies innocentes. Dans cet esprit, la République démocratique populaire lao se félicite de l'accord sur les armes chimiques syriennes auxquels sont parvenus la Russie et les États-Unis.

La communauté internationale doit aborder d'urgence la question de Palestine sur la base du principe de deux États indépendants de Palestine et d'Israël vivant côte à côte dans la paix. À ce propos, la République démocratique populaire lao salue les efforts d'Israël et de la Palestine pour reprendre les négociations, ce qui constitue un jalon important dans la promotion de la paix dans cette région.

L'embargo unilatéral décrété contre la République de Cuba, un État indépendant, est injuste et contraire au droit international, et ses incidences sur la vie du peuple épris de paix de Cuba sont extrêmement négatives. Le moment est donc venu de lever cet embargo.

La République démocratique populaire lao a toujours accordé une importance particulière à la création d'un environnement pacifique et à la sauvegarde de la stabilité politique dans l'intérêt du développement national, l'ambition étant de se libérer de son statut de pays le moins avancé. À cette fin, le Gouvernement lao a mis tout en œuvre pour mener une politique étrangère stable et promouvoir une coopération internationale à tous les niveaux. Nous continuons de remplir scrupuleusement nos obligations internationales en ce qui concerne le maintien de la paix et de la promotion de la primauté du droit.

À cet égard, le Gouvernement lao a défini une politique de gouvernance de l'État fondée sur la primauté du droit, la promotion et la sauvegarde des droits fondamentaux des individus quelle que soit leur appartenance. La République démocratique populaire lao est partie à de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous avons promulgué et amendé une législation nationale sur les droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des enfants.

Pour continuer à s'acquitter de ses obligations internationales, la République démocratique populaire lao a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme, pour la période 2016-2018, ainsi qu'au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement – Fonds des Nations Unies pour la population – Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, pour la période 2016-2108. Nous espérons que la République démocratique populaire lao se verra offrir la possibilité de travailler avec la communauté internationale au sein des cadres susmentionnés.

Au niveau régional, la République démocratique populaire lao joue un rôle actif dans le processus

d'établissement de communautés mis en œuvre par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui s'appuie sur trois piliers : la communauté politique et de sécurité, la communauté économique et la communauté socioculturelle. Nous pensons que la force politique et économique de la communauté de l'ASEAN représente une base solide pour la coopération régionale, contribuant ainsi au maintien et à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans la région et dans le monde.

La République démocratique populaire lao a joué un rôle important en assumant la présidence du cadre de coopération entre les continents de l'Asie et de l'Europe-Réunion-Asie-Europe (ASEM) – de 2010 à 2012, et a été très honorée d'accueillir le neuvième Sommet de l'ASEAN, les 5 et 6 novembre à Vientiane, sous le thème « Amis de la paix, partenaires de la prospérité », qui s'est achevé sur une note positive. Lors de ce sommet, les dirigeants des deux continents ont eu un échange de vues constructif sur les moyens de promouvoir la paix et d'améliorer la coopération en matière de développement dans leurs régions respectives, dans l'intérêt des peuples d'Asie et d'Europe, et de garantir leur droit légitime à vivre dans la paix et à améliorer leur bien-être. Le Gouvernement lao est fier d'avoir eu l'occasion de remplir cette importante fonction, et je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à tous les pays amis et à la communauté internationale pour le soutien et l'aide qu'ils ont apportés à la République démocratique populaire lao, qui ont contribué au succès de ce sommet.

Malgré les nombreuses réalisations accomplies en matière de développement socioéconomique, la République démocratique populaire lao, tant parce qu'elle figure parmi les pays les moins avancés que parce qu'elle est sans littoral, reste vulnérable et continue de se heurter à de nombreuses difficultés dans ses efforts pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté, comme en témoigne clairement le rapport d'exécution du troisième OMD national publié au début du mois. S'il veut réaliser tous les OMD, le pays doit continuer à surmonter des défis de taille, tels que la malnutrition infantile, l'inégalité des sexes dans l'éducation et l'incidence de la contamination des munitions non explosées. Néanmoins, le Gouvernement lao poursuit les progrès en faveur de son peuple, conjointement avec la communauté internationale, en relevant les nombreux défis auxquels il est confronté, l'objectif étant la réalisation des OMD.

La République démocratique populaire lao compte parmi les pays les plus touchés par les armes à sous-munitions et les munitions non explosées, qui compliquent sérieusement sa politique en matière de développement socioéconomique national et la réduction de la pauvreté. À cet égard, la République démocratique populaire lao appelle tous les pays à envisager d'adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions en vue d'assurer l'interdiction complète de ces armes et d'aider à remédier aux incidences des armes à sous-munitions.

En 2014, le groupe des pays en développement sans littoral) tiendra la Conférence décennale consacrée à l'examen de l'application du programme d'action d'Almaty en vue d'aborder les problèmes particuliers et les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral. S'attaquer aux problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral est devenu une obligation régionale et internationale. Indépendamment de leur niveau de développement, ces pays ne seront pas en mesure de remédier aux conséquences de leur condition de pays sans littoral, sans coopération internationale, en particulier de la part des pays de transit et des partenaires du développement.

Dans ces conditions, la Conférence d'examen de 2014 revêtira beaucoup d'importance non seulement pour les pays en développement sans littoral, mais aussi pour les partenaires de développement. La Conférence sera une excellente occasion pour la communauté internationale d'identifier les nouveaux défis et d'initier une nouvelle coopération visant à remédier aux incidences que subissent ces en raisons de leur statut de pays sans littoral. Nous nourrissons de grands espoirs et de grandes attentes s'agissant de l'issue de la Conférence, qui pourrait adopter une nouvelle orientation politique et davantage de mesures concrètes reflétant l'environnement actuel en matière de développement. Cela pourrait constituer la base d'une solution aux problèmes spécifiques que rencontreront les pays en développement sans littoral au cours de la prochaine décennie.

Le succès de la Conférence témoignerait sans nul doute d'un véritable esprit de partenariat et de l'assistance mutuelle existant entre les membres de la communauté internationale. Par conséquent, en ma qualité de président du groupe des pays en développement sans littoral, j'appelle toutes les parties, les organisations internationales – notamment le système des Nations Unies – les institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations

non gouvernementales à participer activement à la préparation et à l'organisation de la Conférence, afin d'en assurer le succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, S. E. M. Eamon Gilmore.

**M. Gilmore** (Irlande) (*parle en anglais*) : Chaque jour, les peuples du monde, que nous avons le privilège de représenter à l'Assemblée générale, découvrent avec un sentiment d'horreur et d'impuissance le massacre perpétré en Syrie. Ils voient sur l'écran de leurs télévisions des cadavres d'enfants gazés, alignés sur le sol. Ils peuvent apprendre en ligne que 100 000 Syriens ont été tués, que 4 millions ont été déplacés et que 2 millions ou plus ont été conduits dans des camps de réfugiés en Turquie, au Liban et en Jordanie.

Les peuples qui nous ont donné pour mission, à nous chefs de gouvernement et diplomates, de parler en leur nom, dans cette salle, s'interrogent : « Pourquoi ne pouvons-nous pas arrêter un tel massacre, de telles souffrances? ». Ils suivent, en temps réel, ce conflit. Cela n'a pas lieu dans un coin reculé de la planète. Les technologies modernes rendent plus visible sa brutalité. Avec cette attaque totalement inacceptable commise, le 21 août dernier, dans le quartier de la Ghouta, un nouveau cap a été franchi dans cette interminable litanie d'horreurs.

Depuis le début, l'Irlande n'a cessé de rappeler que l'ONU et le Conseil de sécurité devaient être au centre de toute initiative destinée à résoudre cette crise et veiller au respect du droit international et des droits de l'homme fondamentaux. Et même si cela a pris plus de temps que nous l'aurions souhaité, nous saluons les mesures énergiques prises par le Conseil de sécurité sur la Syrie.

*M. Sinhaseni (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.*

La résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité marque un tournant dans l'engagement des Nations Unies vis-à-vis de cette crise. Elle offre un espoir et une confiance renouvelés dans le fait que l'ONU est capable d'honorer ses responsabilités et de répondre aux aspirations et aux attentes des peuples du monde. Cette résolution s'appuie sur la percée décisive réalisée par les États-Unis et la Russie, qui ont convenu d'un cadre pour l'élimination complète des armes chimiques syriennes. Le plein respect par le régime syrien de ses obligations

est un impératif. L'Irlande a d'ores et déjà promis l'octroi d'une aide de 200 000 euros pour appuyer le rôle capital joué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, avec le soutien des Nations Unies, dans la mise en œuvre de ces arrangements.

Fait déterminant, le Conseil de sécurité a demandé la convocation dans les meilleurs délais d'une conférence internationale pour aborder tous les aspects du conflit. Il est indéniable que cette crise ne peut être résolue que par la voie politique, et non pas militairement. J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que la conférence de « Genève II » se tiendra dans quelques semaines. La paix ne pourra revenir que si tous les Syriens s'engagent dans un processus sans exclusive aucune visant la mise en place d'un nouveau système politique dans leur pays.

Le Conseil de sécurité s'est dit convaincu qu'il devait y avoir obligation de rendre des comptes pour ce qui s'est passé en Syrie. La Cour pénale internationale existe précisément à cette fin. Nous devons au peuple syrien de faire en sorte que soient traduits en justice les responsables des crimes de guerre commis contre lui.

Il est urgent également de lever les obstacles à la fourniture d'une aide humanitaire. La violence exercée contre des civils doit cesser. Toutes les parties doivent permettre un libre accès aux personnes dans le besoin à travers le territoire syrien et garantir la sécurité du personnel humanitaire, qui prend des risques énormes pour s'acquitter de sa tâche.

Les efforts humanitaires accomplis par des pays voisins de la Syrie, dont la Turquie, la Jordanie et le Liban, sont remarquables et méritent un soutien bien plus important de la part de la communauté internationale. Nous ne devons pas sous-estimer les contraintes imposées à ces pays ni les menaces pesant sur les populations de réfugiés. L'Irlande a contribué à hauteur de 15 millions de dollars aux opérations humanitaires, et elle est prête à faire davantage dans la limite de ses moyens.

Ailleurs au Moyen-Orient, nous voyons se dessiner des perspectives de progrès. En Irlande, nous savons les sacrifices qu'il faut consentir pour parvenir à la paix après un long conflit. Je tiens à donner acte du travail accompli dans les pourparlers directs en cours entre négociateurs israéliens et palestiniens, dont tous ceux épris de paix devraient se féliciter. Je tiens en particulier à saluer la détermination et l'engagement du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, qui a tant fait pour parvenir à ce résultat, ainsi que la détermination

du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou, qui ont dû faire des choix difficiles pour engager ce processus de négociation. Nous n'ignorons pas, et eux non plus, que bien d'autres choix plus difficiles encore les attendent s'ils parviennent à un règlement de paix d'ensemble. Ils méritent tout notre soutien.

Nous saluons également la détermination affichée du nouveau Gouvernement iranien de prendre en considération les préoccupations de la communauté internationale et de la rassurer sur le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous ne doutons pas de l'engagement véritable de l'Iran de participer à des négociations constructives, conduisant au plein respect de toutes ses obligations internationales, et nous espérons que cela contribuera aussi à insuffler un élan positif au sein de la région du Moyen-Orient.

L'Irlande participe actuellement à sept missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment aux trois missions au Moyen-Orient. En réponse à la demande du Secrétaire général, nous déployons du personnel irlandais sur les hauteurs du Golan pour renforcer la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Nous agissons de la sorte pour permettre à la FNUOD d'exécuter son mandat en une période difficile. Le déploiement irlandais dans le cadre de cette délicate mission témoigne de notre profond attachement au rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Le peuple irlandais peut à juste titre être fier de ces soldats, ainsi que des résultats obtenus par nos forces de défense, les membres de notre police et les civils irlandais déployés pour la cause de la paix.

Je me joins aux orateurs qui, de cette tribune, ont condamné les attaques commises récemment dans la capitale du Kenya, Nairobi, qui ont fait des dizaines de victimes et près de 200 blessés. Cet événement nous rappelle douloureusement que des groupes et des réseaux terroristes internationaux bien organisés et impitoyables recherchent sans cesse des nouveaux lieux et de nouvelles cibles pour commettre leurs atrocités. Je transmets mes condoléances et celles du peuple irlandais aux victimes de cette attaque et à leurs familles. Nous devons rester vigilants face à la terreur et résolus dans notre refus de compromettre nos valeurs face à de telles menaces.

Bien des éléments concourent à la souffrance humaine. Les conflits violents, comme celui en Syrie, en est l'illustration – et le nombre de victimes ne fait que croître chaque jour dans ce pays. Mais le

sous-développement, la malnutrition et la maladie frappent encore plus durement de nombreuses parties du monde. À travers le monde, 870 millions d'individus – près de 200 fois la population totale de l'Irlande – sont réduits à l'extrême pauvreté et à la faim. Chaque jour, 18 000 enfants meurent sans raison de maladies évitables dans les régions du monde les plus pauvres et les moins développées; 7 000 d'entre eux sont des enfants de moins de cinq ans, qui meurent parce qu'ils ne mangent pas à leur faim. Un enfant sur quatre présente un retard de croissance, la plupart dans les pays les plus pauvres. Et chaque jour, 800 femmes meurent de complications pendant la grossesse et à l'accouchement, pour des raisons simples qu'il serait possible de prévenir.

Inverser cette situation et offrir un avenir meilleur à des millions de personnes appauvries sur notre planète est, peut-être, le défi moral le plus grand et le plus concret que nous avons aujourd'hui à relever? Nous pouvons, bien sûr, tirer des leçons d'inspiration et d'espoir de nos succès. Et il y a eu des succès. Il y a 13 ans, à l'ONU, des dirigeants mondiaux se sont engagés à prendre des mesures concrètes et quantifiables pour s'attaquer à la pauvreté mondiale. D'immenses progrès ont été accomplis depuis lors dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un nombre important d'individus ont été délivrés de la pauvreté. Des millions d'enfants bénéficient d'un enseignement primaire. Deux milliards d'individus ont accès à des systèmes d'approvisionnement en eau améliorés; le VIH/sida et d'autres maladies et pandémies sont combattus.

Pourtant, de nouveaux défis mondiaux, comme le changement climatique, commencent à compromettre les progrès accomplis. Ce sont les communautés des pays en développement ayant le moins contribué aux causes du changement climatique qui souffrent le plus de ses effets. Il s'agit, clairement et simplement, d'une injustice. C'est une question de respect des droits fondamentaux de l'homme et d'équité. Et il est capital pour l'avenir de tous nos enfants que, dans un monde qui atteint les limites de la viabilité environnementale, une telle injustice soit réparée.

J'ai eu le privilège de participer à la manifestation spéciale consacrée cette semaine aux objectifs du Millénaire pour le développement et de coprésider l'une des tables rondes. L'Irlande s'enorgueillit d'avoir organisé avec l'Afrique du Sud cette manifestation spéciale et d'être parvenue à un document final qui servira

de guide pour les négociations de ces deux prochaines années, lesquelles porteront sur l'achèvement des OMD et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

J'ai la conviction que lorsque les dirigeants mondiaux se réuniront à l'ONU en 2105, nous serons en mesure d'adopter une nouvelle série d'objectifs mondiaux en vue de parvenir à un monde durable, juste et sûr pour l'avenir. Je veux un engagement clair de mettre fin en une génération à l'extrême pauvreté et à la faim. Je veux des engagements précis portant sur l'autonomisation des femmes et des filles. Et je veux une approche intégrée du changement climatique et une large place accordée à l'agriculture sensible aux effets du climat.

Dans son propre programme d'aide, mon Gouvernement a accordé la priorité à la faim et la malnutrition, un thème qui fait écho à l'histoire de l'Irlande. Nous avons un message très simple sur l'importance vitale de l'investissement dans la nutrition des mères et des bébés. Nous sommes de fervents partisans du Mouvement « Améliorer la nutrition », et nous nous sommes engagés à doubler notre aide en faveur de la nutrition d'ici à 2016.

L'Irlande sort aujourd'hui d'une crise économique de plusieurs années qui sera bientôt derrière elle. Après bien des décisions difficiles et un travail acharné, nous sommes sur le point de sortir en toute sécurité d'un plan de sauvetage international et notre économie est de nouveau sur les rails. Je suis fier de pouvoir dire qu'en dépit de la période extrêmement difficile que de nombreux irlandais ont traversée, nous avons maintenu notre engagement de fournir une aide au développement. Je sais que nous sommes prêts à contribuer au nouveau partenariat mondial, et ce n'est que par le biais de cette instance, l'Organisation des Nations Unies, que nous y parviendrons.

Mon pays se félicite tout particulièrement de l'élection de l'Irlande, l'an dernier, pour la première fois, au Conseil des droits de l'homme. Je remercie chaleureusement les États Membres qui ont appuyé son élection et pour la confiance qu'ils nous ont ainsi exprimée. L'Irlande a joué un rôle déterminant dans l'adoption cette semaine par le Conseil des droits de l'homme de deux importantes résolutions : l'une portant sur la mortalité prévisible des enfants de moins de cinq ans et l'autre reconnaissant le rôle important joué par la société civile aux niveaux local, régional, national et international.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée, stipule que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de l'indépendance et de la paix dans le monde. Elle stipule également que les droits de l'homme doivent être protégés par la loi. Aujourd'hui, au lieu d'offrir une protection, de plus en plus de mesures juridiques sont adoptées pour exercer des discriminations à l'égard des individus sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité sexuelle. Je salue le courage dont a fait preuve le Secrétaire général lorsqu'il a promis, en avril dernier, de lancer une campagne mondiale en faveur des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. L'Irlande appuie pleinement les initiatives du Secrétaire général, ici même à l'Assemblée générale comme au sein du Conseil des droits de l'homme.

L'Irlande est un petit État profondément attaché à l'Organisation des Nations Unies et aux principes consacrés dans la Charte. Nous sommes fiers de contribuer aux efforts importants déployés par l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, du règlement des conflits, de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Il ne fait aucun doute que l'ONU est une instance unique et indispensable, où les peuples du monde partagent leurs préoccupations communes et décident des mesures à prendre pour faire du monde un lieu meilleur et plus sûr.

Les Membres de l'Organisation ont donné pour responsabilité principale au Conseil de sécurité le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aussi nous attendons du Conseil qu'il fasse preuve d'efficacité dans sa réponse aux crises internationales. Être membre du Conseil est un privilège pour tout État, et l'Irlande s'honore de l'avoir servi à de nombreuses occasions.

Mais les membres du Conseil de sécurité ont pour responsabilité particulière de travailler ensemble d'une façon qui permette à l'ONU de remplir ses obligations en vertu de la Charte. Lorsqu'ONU échoue, ou attend pour agir, nous en sommes les premières victimes. Mais lorsque l'ONU agit, alors nous pouvons réaliser ensemble de grandes choses. Et ces succès, tels que l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, doivent être une source d'inspiration pour la communauté internationale, un tremplin pour relever tous les autres grands défis de notre époque.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, S. E. M. Surapong Tovichakchaikul.

**M. Tovichakchaikul** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Royaume de Thaïlande, je tiens à féliciter M. John Ashe pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Ma délégation lui apportera son plein appui et sa coopération.

Je tiens également à exprimer ma gratitude au Président sortant, M. Vuk Jeremić, pour le brio dont il a fait preuve au cours de la session précédente. Je lui suis particulièrement reconnaissant de sa contribution au deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau, qui s'est tenu à Chiang-Mai, en Thaïlande, en début d'année.

La Thaïlande est attachée à l'Organisation des Nations Unies. Sa foi dans les principes et les valeurs sur lesquels elle repose n'a jamais varié. Les trois piliers des Nations Unies que sont la sécurité, le développement et les droits de l'homme continuent d'être pour nous une source d'inspiration et de motivation. Lorsque les 50 États fondateurs des Nations Unies s'étaient réunis à San Francisco en 1945, le monde avait placé de grands espoirs en eux. L'ONU a été créée pour répondre aux exigences d'une époque différente, après que des millions de vies furent sacrifiées dans un conflit entre États. Aujourd'hui, ce sont les conflits entre États qui font le plus de victimes, comme nous le montrent les événements en Syrie.

En envisageant l'après-2015, nous ne devons pas esquiver les questions délicates. Nous devons nous demander si le multilatéralisme a répondu à nos attentes, que ce soit en matière de sécurité, de commerce ou d'environnement. Nous devons nous demander comment, en tant qu'États Membres, nous pouvons agir plus efficacement face à l'ampleur des défis. Car c'est de nous tous que dépend en définitive le succès des Nations Unies. Face à la diversité des points de vue, il est essentiel que nous recherchions ensemble l'unité et le consensus nécessaires.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont tout à fait clairs, notamment s'agissant de la Syrie. Le 21 août, nous avons appris que des armes chimiques avaient été utilisées contre des civils innocents en Syrie. En dépit d'une condamnation et d'une indignation générales, l'ONU n'a pas été en mesure d'agir, dans un premier temps, et le Conseil de sécurité s'est

trouvé dans une impasse. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'adoption hier par le Conseil de sécurité de la résolution 2118 (2013) sur la Syrie. Nous prions instamment la Syrie de garantir la mise en œuvre intégrale et effective de cette résolution et de permettre le contrôle de son application par la communauté internationale. Nous espérons que le Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, poursuivront la recherche d'une solution politique durable, dans l'intérêt du peuple syrien.

En définissant le cadre du programme de développement de l'après-2015, nous devons admettre que le développement ne peut prendre racine sans la paix, la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme. Les trois piliers des Nations Unies doivent être mis au point conjointement et se renforcer mutuellement. Pour consolider l'ONU, il nous faut définir la manière de réaliser l'unité et le consensus sur les questions qui importent le plus. En matière de sécurité, cela signifie qu'il nous faut penser des moyens nouveaux et novateurs de répondre aux nouvelles menaces. Ainsi, lorsque des États ne parviennent pas à protéger leur propre population, ou lui causent un préjudice, toutes nos paroles ne produiront que peu d'effet si elles ne s'accompagnent pas d'actes.

Mais quel type d'action ferait le plus la différence sur le terrain? Quand et comment serait-elle la plus efficace? Les réponses ne sont pas simples. Telles sont les questions que se pose le monde et pour lesquelles il attend du Conseil de sécurité qu'il joue un rôle moteur. Trop souvent, cependant, le Conseil est paralysé précisément lorsqu'il convient d'agir en priorité. La réforme du Conseil de sécurité doit avoir pour principal objectif le règlement des situations d'enlèvement et la réalisation du consensus.

*M. Beck (Iles Salomon), Vice-Président, assume la présidence.*

Bien sûr, l'Organisation des Nations Unies est bien plus que le Conseil de sécurité. L'unité et le consensus sont également indispensables au développement. La Thaïlande estime que le développement durable doit être au cœur du programme des Nations Unies. Le monde a fait de grands progrès dans la lutte contre la pauvreté et la faim, grâce notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais nous devons encore apporter la touche finale à la réalisation des OMD. Cela nous permettrait de nous attaquer à la pauvreté profondément enracinée, qui continue de frapper des milliards d'individus.

Dans le prolongement des OMD, le programme de développement pour l'après-2015 doit en permettre la continuité et constituer une nouvelle source d'espoir. Pour faire fond sur les OMD, la Thaïlande estime que nous devrions mettre davantage l'accent sur les besoins des pays les plus vulnérables. Parmi eux figurent les sociétés en conflit ou sortant d'un conflit, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Si nous échouons, des millions d'individus deviendront des laissés-pour-compte.

Le changement climatique représente un des défis les plus pressants pour le développement durable et exige une action concertée. Pour de nombreux pays, en particulier les petits États insulaires en développement, le changement climatique menace leur survie même. Pour une grande partie du monde, le changement climatique est lié aussi à un autre défi important : la sécurité alimentaire. Les températures extrêmes peuvent être gravement dommageables à l'agriculture. Leur impact sera ressenti non seulement dans les pays producteurs, mais dans le monde entier. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble à la mise au point de systèmes limitant les incidences du changement climatique, je pense notamment à des techniques avancées de prévision du temps, à des silos de stockage améliorés et au développement de cultures de base à souches plus résistantes. Tels sont les domaines où les pays devraient s'entraider en mettant en commun leur expérience et leur savoir-faire.

Pour être durable, la Thaïlande estime que le développement doit être centré sur l'individu. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202), qui place l'individu au cœur du programme de développement. Les peuples doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires pour tirer le meilleur parti de leurs capacités. Pour ce faire, nous devons accorder une importance plus grande à la promotion de la sécurité, par le biais notamment de l'éducation et de la santé. Concernant l'éducation, nous croyons que l'initiative du Secrétaire général, « L'éducation avant tout », contribue de manière significative au programme de développement pour l'après-2015 et mérite le soutien de toutes les parties prenantes. La santé revêt également beaucoup d'importance en ce qui concerne le développement. Une population en mauvaise santé

représente un coût pour les finances publiques qui peut même anéantir les acquis obtenus en matière de développement.

Au moment où nous envisageons l'après-2015, nos objectifs ne doivent pas se limiter aux défis spécifiques liés à la santé. Nous devons envisager des objectifs plus généraux, tels que l'universalité des soins de santé. La Thaïlande a mis en œuvre un programme, lancé à l'origine par l'ancien Premier Ministre Thaksin Shinawatra il y a 10 ans, qui fixe un montant de 1 dollar seulement pour une consultation médicale. Ce système de soins de santé universel prévoit une couverture universelle des traitements, qu'il s'agisse de maladies courantes, de maladies chroniques ou de chirurgie vitale. Les statistiques ont montré que grâce à ce programme, quelque 300 000 ménages ont pu éviter de sombrer dans la pauvreté. Même les ressortissants non-thaïlandais, notamment les travailleurs migrants en provenance de pays voisins, bénéficient aussi de ce système de soins de santé universel, ce qui le rend véritablement universel.

L'impact socioéconomique de ce programme est par conséquent considérable. Ceux qui bénéficient le plus de notre système de soins de santé universel sont les personnes pauvres et fragiles. En offrant davantage de moyens aux plus vulnérables d'entre nous, nous garantissons un développement sans exclusive aucune. À notre sens, ce modèle pourrait être appliqué à d'autres pays en développement, et nous sommes prêts à partager notre expérience dans ce domaine.

Nous pensons également que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées doivent être traités équitablement et encouragés à participer pleinement à tous les domaines de la vie. En particulier dans les situations de conflit, les groupes vulnérables sont souvent les plus exposés à la violence. Nous appuyons donc l'initiative des Nations Unies visant à mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits. Nous félicitons le Royaume-Uni pour sa contribution à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur cette importante question.

Pour offrir un environnement propice à l'unité et au consensus, la communauté internationale doit également forger un nouveau partenariat mondial. Ce nouveau partenariat mondial doit reposer sur un programme d'action commun. Il devra inclure les États, en particulier les États de même sensibilité, l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et d'autres parties prenantes. En Asie du Sud-Est, le processus a bien avancé. L'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est renforce son partenariat, son ambition étant de devenir une communauté de plus de 600 millions de personnes d'ici à la fin de 2015. Des discussions au niveau régional sur le programme pour l'après-2015 complètent également les efforts déployés au niveau mondial. La Thaïlande, pays modéré, de taille moyenne, avec une société ouverte, est disposée à travailler avec tous les pays et partenaires. Nous voulons apporter notre contribution pour combler les faiblesses en matière de communication, de compréhension et de perspectives.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté notre candidature au Conseil de sécurité pour la période 2017-2018 ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2017. Nous souhaitons vivement aider à bâtir des ponts pour relier toutes les parties prenantes dans le cadre d'un partenariat plus cohérent et tourné vers l'action. Bâtir un partenariat mondial signifie élaborer un programme d'action commun pour relever nos principaux défis. Cela signifie aussi dépasser nos frontières, notre région et notre zone de confort.

La Thaïlande jette des ponts non seulement au sein de l'Asie, mais aussi avec l'Afrique et l'Amérique latine. Les pays en développement partout dans le monde doivent unir leurs efforts dans un esprit de partenariat pour faire entendre leur voix. De plus, ce même sentiment de partenariat doit aussi combler le fossé existant en matière de développement, en englobant tous les pays, développés comme en développement.

Dès sa création, l'Organisation des Nations Unies a été une force au service du bien. Alors que le nombre de ses membres augmentent, que les questions revêtent davantage de complexité, nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Que l'Organisation emprunte la bonne voie dépend de notre aptitude à parvenir au consensus et à agir ensemble de manière efficace. Le moment est venu de mettre de côté nos hypothèses dépassées et nos divergences. Notre avenir commun dépend de notre aptitude à unir nos forces pour forger un consensus sur les nouvelles réalités à venir. Le chemin à suivre ne passe pas par la politique, comme à l'accoutumée, mais par un dialogue constructif et le respect mutuel. Avec de la bonne volonté et un objectif commun, la communauté internationale peut une fois encore relever ce défi. Ensemble, nous pouvons honorer la promesse faite par l'Organisation et atteindre les objectifs les plus élevés que nous nous sommes fixés, en tant qu'États Membres.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre des Iles Salomon, S. E. M. Manasseh Maelanga.

**M. Maelanga** (Iles Salomon) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande fierté que le Gouvernement et le peuple des Iles Salomon se joignent à moi pour féliciter un compatriote, l'Ambassadeur John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, d'avoir été élu à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. En tant qu'un de ses Vice-Présidents, je peux l'assurer du soutien et de la coopération des Iles Salomon pendant la durée de ses fonctions.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Vuc Jeremić de la Serbie, dont l'efficacité nous a permis d'adopter plus de 300 résolutions, ainsi que le Traité sur le commerce des armes, et de tenir plusieurs débats thématiques de haut niveau. Les Iles Salomon souhaitent également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement et les services qu'il a rendus à notre monde globalisé. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Kiribati, dont la représentation permanente à New York complète la présence, au sein de la même ville, des petits États insulaires en développement.

Ma délégation se félicite du thème de la soixante-huitième session, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Le monde s'est transformé depuis le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les populations ont augmenté, les villes se sont développées, les modèles de consommation et de production nous ont poussés jusqu'à nos limites planétaires. Le bilan des Iles Salomon en ce qui concerne les OMD reste mitigé. Nous avons progressé dans certains domaines mais nous accusons un retard dans d'autres.

Le programme de développement pour l'après-2015 nous offre une occasion de changer notre manière de faire. À cet égard, les Iles Salomon recherchent un nouvel esprit de partenariat qui réforme l'architecture économique mondiale. Ma sous-région du Pacifique fournit plus de 60 % du thon mondial. Pendant plus de trois décennies, les Iles du Pacifique ont mis en place des agences halieutiques ainsi que des organismes juridiques de gestion des pêches. Grâce à un appui international, nous avons la capacité d'approvisionner le monde entier en poissons. Les Iles Salomon, qui président l'Agence halieutique du Forum des îles du Pacifique et des parties à l'Accord de Nauru, réclament un nouvel état d'esprit afin que les États insulaires du

Pacifique disposent de l'espace et de la de la capacité de développer des industries locales et de restructurer les flottes de pêche des nations de la région pratiquant la pêche en eaux lointaines.

Le système de contingentement des jours de pêche des pêcheries du Pacifique nous a permis de concrétiser nos souhaits de développement. Deux nouvelles industries de pêche ont été créées cette année dans les Iles Salomon. Nous maintenons notre position, à savoir que ce système doit demeurer au centre de toutes nos négociations sur la pêche.

Les Iles Salomon se félicitent de la proposition du Président d'organiser un troisième débat thématique sur l'énergie durable au cours de la présente session. Nous notons que 1,3 milliard d'individus, dont la moitié vit dans les pays les moins avancés, n'ont pas accès à l'électricité. Le Programme d'action d'Istanbul stipule qu'une énergie abordable, sûre et renouvelable est une nécessité absolue pour favoriser une croissance durable et sans exclusive économique, une plus grande équité sociale et un environnement durable et propre.

Un accès plus large à l'énergie pour nos populations rurales et une réduction du coût de l'énergie constituent des priorités nationales pour les Iles Salomon. J'ai le plaisir d'annoncer que les Iles Salomon ont adhéré, le mois dernier, à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Nous espérons que notre coopération avec l'Agence permettra de dynamiser notre potentiel hydroélectrique. J'ai le plaisir d'indiquer que nous travaillons déjà avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement sur des projets hydroélectriques. Nous sommes aussi en discussion avec la Fondation Clinton sur la question de l'exploitation de notre énergie géothermique. Dès que cela se réalisera, un partenariat privé-public sera mis en place. Au niveau bilatéral, plusieurs partenaires, dont la République de Chine, l'Italie et le Japon, ont mis en œuvre des programmes solaires axés sur la personne humaine dans le pays. Ces programmes continuent d'alimenter en électricité nos écoles et nos villages. L'énergie renouvelable améliore également la qualité des missions de service public auprès de nos populations rurales et permet aux Iles Salomon de faire des choix de vie durables.

Au niveau mondial, les petits États insulaires en développement contribuent à combler les faiblesses des bases de données sur l'énergie renouvelable mondiale, là où les informations sur le Pacifique font défaut. Une base de données sur l'énergie renouvelable dans

le Pacifique sera bientôt mise en place en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. L'objectif est de mettre l'accent sur le renforcement de la présence de la région du Pacifique dans le dialogue international sur l'énergie et de fournir des données suffisantes pour susciter de nouveaux partenariats mondiaux et se concentrer ainsi davantage sur les investissements sur le terrain, et moins sur les études.

Le développement de l'infrastructure est capital si l'on veut offrir davantage de possibilités à nos populations rurales. Nous remercions la Nouvelle-Zélande pour la construction de notre second aéroport international et d'autres partenaires, comme l'Australie et l'Union européenne, pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la construction de quais, d'aérodromes et de routes. Ces investissements structurels permettent aux Iles Salomon de renforcer leurs échanges commerciaux et de consolider l'unité du pays.

Le changement climatique reste une question mondiale qui exige une solution mondiale. Nous nous joignons à tous les petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés pour faire part de nos préoccupations face à la faible avancée des négociations sur le changement climatique. Le rythme inquiétant du changement climatique représente une menace sans précédent pour la survie de l'humanité. En mai dernier, la concentration en dioxyde de carbone a atteint un nouveau seuil de 400 parties par million. Pour les Iles Salomon, cela signifie que la qualité de vie et le bien-être de notre population sont aujourd'hui menacés. Les coraux cessent de croître à 500 parties par million.

Nous saluons la proposition du Secrétaire général de convoquer l'année prochaine un sommet sur le changement climatique. Nous espérons que ce sommet ne donnera pas lieu à un débat stérile, mais qu'il suscitera chez les États Membres la volonté politique nécessaire pour accroître le niveau de leur engagement afin de parvenir à une réduction progressive de la pollution des gaz à effet de serre qui soit compatible avec les directives scientifiques. Ce sommet reste notre meilleur espoir d'éviter que l'impact du changement climatique n'atteigne un niveau irréversible. Nous exprimons une fois encore notre regret que certains pays aient manqué à leur responsabilité historique en décidant, de façon unilatérale, de ne pas honorer leurs obligations multilatérales.

Le monde célébrera en 2014 l'Année internationale des petits États insulaires en développement. La

conférence des petits États insulaires en développement se réunira au Samoa l'année prochaine. Nous comptons sur la communauté mondiale pour donner aux petits États insulaires en développement les moyens d'éliminer la pauvreté, d'acquérir une capacité de résistance, d'accroître le potentiel de leur jeunesse. Cela exigera une meilleure exécution du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre, afin d'aboutir à des résultats fondés sur l'analyse des faits.

Dans notre quête d'un avenir durable pour notre peuple, nous avons annoncé l'année dernière notre projet de bâtir une université nationale. Je suis heureux d'annoncer l'ouverture, en avril dernier, de l'Université nationale des Îles Salomon. Une seconde université, l'Université du Pacifique Sud, a également accompli toutes les formalités nécessaires et devrait entamer la construction de son quatrième campus dans l'une de nos provinces. La mise en valeur du capital humain permettra aux Îles Salomon de bâtir une société du savoir, de disposer de davantage de ressortissants prêts pour le marché du travail et de répondre ainsi aux besoins nationaux en matière de développement.

Cette semaine, la communauté internationale a organisé la première réunion inaugurale du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Cette année, pendant les préparatifs de ce forum, les petits États insulaires en développement ont créé le Forum pour le développement des Îles du Pacifique. Les Îles Salomon sont un des membres fondateurs du Forum, une alliance d'États, d'acteurs des secteurs non étatiques et privés, qui accordent la priorité à l'économie verte dans le contexte du développement durable.

Le Forum pour le développement des îles du Pacifique a l'intention de parler d'une voix unie au sein du Forum politique de haut niveau. Les petits États insulaires en développement attendent avec intérêt de travailler avec le Forum.

Je suis heureux d'annoncer que, depuis deux mois, les Îles Salomon ont entrepris un nouveau périple. La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) créée il y a 10 ans – dirigée par l'Australie et appuyée par la Nouvelle-Zélande et les petits États insulaires en développement du Pacifique – a traversé une phase de transition. La RAMSI, instaurée au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, fournit désormais une assistance en matière de sécurité. Le succès de la phase de transition revient à notre peuple et à notre région. À cet égard, au nom du Gouvernement

et du peuple des Îles Salomon, j'exprime notre profonde gratitude et nos félicitations à tous nos voisins régionaux. Nous les remercions vivement.

Le multilatéralisme demeure la clef de voûte de la politique étrangère des Îles Salomon. La prise en charge nationale demeure le fondement essentiel de toute coopération et de tout programme. Cette année, sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Cadre d'assistance des Nations Unies au développement pour le Pacifique (2013-2017) a été lancé. Le programme, d'un montant de 292 millions de dollars, concerne 14 pays et territoires du Pacifique, ayant tous les mêmes priorités. Nous appelons à l'Organisation des Nations Unies à s'aligner sur la Stratégie nationale de développement durable des Îles Salomon pour la période 2011-2020. C'est pourquoi nous avons demandé, depuis des années, une présence renforcée des Nations Unies dans notre pays. Nous renouvelons cet appel pour que le Bureau du PNUD soit désormais dirigé par un représentant résident et non par un représentant résident adjoint.

Une démocratie pacifique, juste et stable est essentielle pour un développement durable. Les Îles Salomon continuent d'investir dans notre système de gouvernance. Un projet de loi sur l'intégrité des partis a été présenté à notre parlement national. La loi sur les partis politique a pour but de donner davantage de pouvoirs à la commission électorale afin que notre processus électoral national soit bien géré. Nous mettons également en place un système d'enregistrement des votes efficace et économique. Néanmoins il s'agit là d'un exercice coûteux. Nous avons établi un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Australie. Nous remercions nos partenaires pour leur appui à notre programme de réforme électorale. Cette assistance complète le travail réalisé en matière de gouvernance en ligne. Les Îles Salomon ont établi cette année un réseau dans la zone métropolitaine. Ce réseau unique et sécurisé connecte 85 bureaux gouvernementaux. Nous espérons qu'il améliorera le fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Les Îles Salomon souhaitent voir une Organisation des Nations Unies plus forte. Nous sommes encouragés par l'engagement de l'Assemblée à faire de réels progrès pour réformer et revitaliser deux de nos principaux organes, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous assurons l'Assemblée de notre appui pour ces deux entreprises.

Ma délégation se félicite également de la modernisation du bâtiment du Secrétariat et des salles de conférences ainsi que de la rénovation de l'Assemblée générale. Nous sommes également heureux de constater que les concours nationaux des Nations Unies se tiendront dans notre capitale dans les deux prochains mois. Nous organisons ces épreuves pour la troisième année consécutive. Je remercie le Secrétariat et notamment le personnel des ressources humaines de l'Organisation d'avoir sélectionné des ressortissants de mon pays, ce qui contribuera à la diversité du Secrétariat.

Dans le cadre des changements sur le plan mondial, nous avons vu apparaître et s'accroître une coopération Sud-Sud. Cette année, les Îles Salomon ont établi deux nouvelles missions diplomatiques, respectivement à Cuba et en Malaisie. Le 18 avril, les Îles Salomon ont hissé leur drapeau à La Havane. Il y a trois semaines, nous avons également accueilli Cuba en tant que partenaire de dialogue dans l'après-forum du Forum pour les Îles du Pacifique. De même, le mois dernier, en Malaisie le premier ambassadeur résident des Îles Salomon a présenté ses lettres de créance. Nous entendons renforcer nos liens avec une région Asie-Pacifique, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Inde. Nous avons quelque 100 étudiants en médecine à Cuba. Les premiers diplômés sont attendus en 2014. Nous remercions Cuba pour sa coopération.

Depuis plus de deux décennies, l'Assemblée générale demande la levée du blocus économique imposé depuis plus de cinq décennies à Cuba par nos amis et partenaires, les États-Unis d'Amérique. L'affrontement devrait faire place au dialogue et à la coopération. Nous ne pouvons pas nous tourner vers l'avenir si nous accrochons au passé. Nous espérons que les États-Unis adopteront une politique orientée vers l'avenir et renonceront au blocus.

J'en viens maintenant à la coopération bilatérale avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notre voisine mélanésienne. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'offrir des possibilités d'emploi et de bourses pour les jeunes des Îles Salomon. Un programme de travail et de visa a été lancé et nos relations commerciales continuent de croître.

Dans notre sous-région, le Groupe mélanésien Spearhead, composé des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Vanuatu et des Îles Salomon – est l'une des régions les plus diverses du monde. Un quart des langues du monde sont parlées par les quelque 8 millions de personnes de la sous-région. Le développement

du libre-échange a unifié la richesse culturelle des diverses populations. Aujourd'hui, le Groupe étudie une autre forme de coopération sur les plans économique, politique et de la sécurité.

En ce qui concerne les Fidji, les Îles Salomon se félicitent des progrès réalisés par le Gouvernement des Fidji pour que le peuple s'exprime librement grâce à des élections parlementaires prévues pour 2014. Les Îles Salomon notent l'adoption d'une nouvelle Constitution aux Fidji et souhaite plein succès au Gouvernement et au peuple fidjiens pour son avenir.

Le droit inaliénable à l'autodétermination est le fondement clé de l'Organisation. Pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, les membres du Groupe mélanésien Spearhead continuent d'appuyer le processus d'autodétermination du Territoire, conformément à la Charte des Nations Unies, les instruments des droits de l'homme pertinents et l'Accord de Nouméa. À propos du Territoire de la Polynésie française, je saisis cette occasion pour remercier l'Assemblée générale et tous les petits États insulaires en développement du Pacifique d'avoir, en mai dernier, adopté par consensus la résolution 67/265 sur l'autodétermination de la Polynésie française. Les questions relatives aux Territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie doivent être examinées à la Quatrième Commission, la semaine prochaine.

À propos des droits de l'homme, les Îles Salomon reconnaissent que tous les États ont la responsabilité de protéger leurs citoyens. Selon nous, tous les États doivent adopter des mesures fiables pour assurer la protection des droits de leurs peuples. Les Îles Salomon, à cet égard, condamne toute les violations des droits de l'homme contre les civils, où qu'elles se produisent.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous continuons d'être les témoins horrifiés du carnage quotidien et de la catastrophe humanitaire en Syrie. Nous enregistrons avec préoccupation les résultats préliminaires de l'équipe d'investigation de l'Organisation qui ont confirmé l'emploi d'armes chimiques. Les Îles Salomon se félicitent de l'initiative de la Russie et des États-Unis pour détruire les armes chimiques en Syrie et appuient toutes les initiatives ayant pour objet d'apporter une solution diplomatique et politique à la guerre civile.

Au sujet d'Israël et de la Palestine, nous appuyons tous les efforts internationaux destinés à amener les deux États à des négociations aboutissant à une paix juste et durable.

Les Îles Salomon demeurent un État exempt d'armes. Nous notons que l'emploi d'armes classiques et non classiques tombées en de mauvaises mains menace la paix et la stabilité internationales. Les Îles Salomon se félicitent de la récente adoption du Traité sur le commerce des armes et espère que les principaux acteurs du commerce des armes signeront un cadre international à cet égard. Cela renforcera le Traité. Les Îles Salomon continuent de suivre et d'évaluer les progrès de cet instrument.

Sur la question de la République de Chine, les Îles Salomon demandent la participation de la République de Chine aux organismes spécialisés de l'ONU. Nous reconnaissons la récente participation de la République de Chine à l'Assemblée de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OIAAC) en tant qu'invité du Président de cette organisation. Nous considérons qu'il s'agit là d'un premier pas. Nous continuons de demander le statut d'observateur pour la République de Chine à l'OIAAC et à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Ces demandes correspondent au statut d'observateur dont la République de Chine jouit actuellement à l'Organisation mondiale de la santé.

Les Îles Salomon continuent de siéger au Bureau exécutif de l'ONU. Nous nous félicitons de la nomination de la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Phumzile Mlambo-Ngcuka, et l'assurons de notre coopération pleine et entière. Nous constatons avec préoccupation que le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2014-2017 est sous-financé. Nous appelons à un appui politique et financier en faveur de ce plan. Nous appuyons l'appel de la Directrice exécutive pour que cette priorité soit accordée à l'autonomie économique des femmes dans les zones rurales. Nous espérons que le Conseil d'administration pourra également se pencher sur la question de la représentation d'ONU-Femmes dans le Pacifique.

La violence sexuelle demeure un problème dans les Îles Salomon, et mon pays se joint à la communauté internationale pour condamner cette violence, où qu'elle se produise.

Nous continuons de rechercher l'instauration d'une société inclusive. En partenariat avec une entité australienne, les Îles Salomon ont organisé, dans notre pays, des jeux nationaux et d'autres événements pour les personnes handicapées. Bien que nous ayons encore beaucoup à faire pour établir une société juste à l'égard de nos amis handicapés, nous restons déterminés à agir dans ce sens.

Pour terminer, je reprendrai le thème que j'ai abordé au début de mon intervention. Le programme de développement pour l'après-2015 est notre programme à tous. Nous devons rester unis et travailler ensemble dans un seul but, celui d'atteindre les objectifs fixés, en un seul et même processus avec des responsabilités communes mais différenciées. Le présent et l'avenir des générations dépendent de ce que nous faisons aujourd'hui.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre des Tuvalu, S.E.M. Vete Sakaio.

**M. Sakaio** (Tuvalu) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur est un plaisir de participer à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale au nom du peuple et du Gouvernement tuvaluans. Pour commencer je voudrais féliciter le Président pour sa nomination à de nouvelles responsabilités. Il peut compter sur l'appui de Tuvalu. Je voudrais également remercier le Président sortant ainsi que le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son aide et son appui constants, tout comme les institutions spécialisées et leurs dirigeants et personnels respectifs. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Membres de l'ONU grâce auxquels la soixante-septième a été fructueuse.

Le nouveau Gouvernement tuvaluan dont j'ai l'honneur d'être le Vice-Premier Ministre a été élu il y a deux mois. La semaine dernière, le Gouvernement, en coopération avec des partenaires de développement, a établi une feuille de route pour des partenariats mutuels destinés à améliorer la situation du peuple tuvaluan. La feuille de route se concentre sur une meilleure fourniture des services de base essentiels, le renforcement d'une bonne gouvernance et des capacités locales pour faire face aux vulnérabilités et réagir efficacement aux incidences du changement climatique.

Il est visionnaire et opportun de centrer notre débat sur le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », alors que nous approchons de la fin d'une étape appelée objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous sommes maintenant prêts à aborder un nouveau cap, celui des objectifs de développement durable et du programme pour l'après-2015. Comme chaque automne, nous nous réunissons ici pour réaffirmer notre engagement à l'égard d'un multilatéralisme renouvelé et d'actions collectives réelles; pour aussi réfléchir, évaluer et planifier la façon de concrétiser les principes de paix, de justice, de droits

de l'homme, de progrès social et d'égalité des chances pour tous, tels que consacrés par la Charte.

Cependant, nos efforts au niveau mondial ne pourront être pleinement universels tant que l'Organisation des Nations Unies n'accordera pas une reconnaissance pragmatique à la contribution internationale consentie par la République de Chine à Taiwan et aux responsabilités qu'elle a assumées pour atteindre les nobles buts de l'Organisation ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, améliorant ainsi le niveau de vie de millions d'êtres humains dans le monde. La participation internationale de la République de Chine aux institutions spécialisées de l'ONU, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNESCO, l'UNICEF, l'Organisation de l'aviation civile, l'Organisation maritime internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique est essentielle alors que nous avançons collectivement vers l'ère de l'après-objectifs du Millénaire pour le développement pour entrer dans celle des objectifs de développement durable.

Tuvalu appuie également pleinement la levée du blocus imposé à Cuba. Cela permettra à la République de Cuba de consolider et de renforcer sa coopération avec les petits États insulaires en développement tels que les Tuvalu.

Rétrospectivement, nous pouvons dire que durant la phase menant aux OMD, nous avons traversé une myriade de crises et de défis, naturels ou dus à l'homme. Nous savons d'où nous venons, nous connaissons nos capacités et nos contraintes pour faire face à ces crises et à ces défis, et nous connaissons la direction que nous devons prendre. Nous accordons une grande attention à la façon d'aborder de nombreuses questions persistantes, dans leur totalité et sous toutes leurs formes étant donné que nous sommes sur la ligne d'arrivée des OMD.

Alors que nous faisons la transition entre la phase des OMD et le programme pour l'après-2015, nous tirons les leçons intrinsèques des OMD. Premièrement, l'ONU continue d'être une lueur d'espoir et, à travers ses activités stratégiques et ses campagnes de sensibilisation, elle suscite une prise de conscience du public et de ses Membres pour lancer des actions et remédier aux difficultés. Deuxièmement, le partenariat est la clef du succès de l'Organisation qui est véritablement universelle. Travailler ensemble en coopération nous permettra d'agir beaucoup plus que ce que nous pouvons faire individuellement. La coopération

et la collaboration avec les communautés, les centres de réflexion, les églises, les philosophes, les groupes régionaux et chacun des Membres de l'Organisation, garantiront une union réelle et durable, seule voie menant à la réalisation des objectifs de développement durable.

La Charte des Nations Unies doit être le reflet de nos priorités et objectifs nationaux. Notre vision pour les nouveaux objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 doit se concrétiser par une adhésion complète aux mêmes objectifs, c'est-à-dire un monde incarnant la paix et non les conflits et le terrorisme, l'espoir et non le désespoir, les chances, le travail et les perspectives d'une vie décente et non le chômage et l'assistanat, la sécurité et la liberté et non l'insécurité et le totalitarisme, l'égalité et non l'autocratie, l'unité et non la division, la bonne gouvernance et la bonne direction et non la tyrannie, l'autosuffisance et non la pauvreté, le progrès et non la régression et l'autonomie et non pas la contrainte.

Je voudrais évoquer une réalisation des Tuvalu dans le cadre des OMD alors que 2015 approche. Je suis heureux de dire que les Tuvalu ont fait d'importants progrès vers la réalisation de ses OMD, et ce malgré l'incidence négative des différentes crises financières et économiques mondiales sur sa petite économie vulnérable. Le rapport d'activité de 2012 sur la réalisation des OMD, estime que les Tuvalu sont dans la bonne voie en ce qui concerne quatre des OMD, à savoir l'éducation primaire, la mortalité infantile, la santé maternelle et le partenariat mondial. Toujours selon le rapport, elles ont le potentiel pour atteindre trois autres OMD, c'est-à-dire l'égalité des sexes, la lutte contre le VIH/sida et la durabilité environnementale. En revanche, en ce qui concerne la pauvreté, il est peu probable qu'elles atteignent l'objectif y relatif.

La réalisation des OMD concernant la pauvreté représente un formidable défi pour le quatrième plus petit pays au monde. Les Tuvalu ne disposent que de très peu de ressources naturelles et n'ont presque pas de capacités productrices. Les Tuvalu sont grandement dépendantes de l'aide, des revenus provenant de transferts de fonds et de leurs biens nationaux – aériens, maritimes et terrestres. Nous allons continuer de demander à l'ONU et à la communauté des donateurs de nous apporter leur coopération et leur appui précieux alors que nous approchons de 2015.

Il est tenu compte de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes et des jeunes filles

à tous les niveaux de prise de décisions. En 2012, les Tuvalu a adopté une loi sur la protection familiale dont l'objectif est de protéger nos femmes et nos filles contre les violences sexuelles, les violences domestiques et le viol. Cette loi a facilité l'accès à la justice et amélioré la fourniture des services aux femmes et aux filles qui ont été l'objet de discrimination et de violence, que ce soit dans la sphère publique ou privée.

Les Tuvalu sont également pleinement engagées dans la mise en œuvre stratégique des résultats du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaire en développement. Étant donné que nous approchons de l'Année internationale des petits États insulaires en développement, en 2014, et de la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement, prévue à Apia (Samoa), nous exhortons l'Organisation à veiller à ce que le statut des petits États insulaires en développement et la reconnaissance de leur caractère spécifique soient pleinement pris en compte à l'ONU. Nous avons trop vu de résolutions de l'Assemblée générale abstraites et vagues lorsqu'il s'agit de questions relatives aux petits États insulaires en développement, et pourtant le programme des Nations Unies pour le développement ne comporte aucun traitement particulier pour ces petits États. La Conférence internationale des petits États insulaires en développement, prévue en 2014, doit être décisive pour la création d'un mécanisme particulier concernant le partenariat avec les petits États insulaire en développement et destiné à assurer non seulement leur développement durable mais également leur sécurité à long terme et leur survie.

Les Tuvalu apprécient grandement la décision du Conseil économique et social de reporter l'examen du reclassement des Tuvalu dans la catégorie des pays les moins avancés au titre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020. Cela dit, les Tuvalu proposent, en toute humilité, que même si les critères de seuil pour le reclassement des pays les moins avancés – l'indice du développement humain, le revenu brut par habitant et l'indice de vulnérabilité économique – sont bien établis, il serait tout simplement irrationnel et irresponsable que l'application de deux des trois critères soit la seule façon de déterminer un reclassement dans la catégorie des pays les moins avancés. Compte tenu de l'extrême vulnérabilité des Tuvalu en tant que petit État insulaire en développement,

notre impossibilité de parvenir à un niveau d'indice économique satisfaisant pèse, selon nous, lourdement pour ce qui concerne notre possible reclassement dans la catégorie des pays les moins avancés.

Le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer ont eu de lourdes incidences sur la situation des Tuvalu. Notre survie, notre sécurité et l'avenir de nos enfants ont été gravement compromis par l'inaction de la communauté internationale en matière de changement climatique. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2013 : The Physical Science Basis*, a confirmé au monde les sombres prédictions pour les petits États insulaires comme les Tuvalu dans le sillage du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer. Le défi que nous avons posé à l'Assemblée est le suivant : Qu'attendons-nous pour agir? À quoi sert-il de parler de l'après-OMD et des objectifs de développement durable alors que le monde continue de ne pas s'acquitter de son obligation de diminuer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre et de procéder à une réelle adaptation? Assurer la sécurité à long terme des Tuvalu c'est sauver le monde entier.

Le changement climatique n'est plus une question environnementale ou politique. C'est une question de sécurité humaine qui n'a pas de frontières. Tout le monde peut agir pour réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre et procéder à une adaptation. Parmi les documents distribués à l'Assemblée se trouve le communiqué du Forum des Îles du Pacifique de 2013, qui contient la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique, que les Tuvalu appuient fortement. À travers la Déclaration de Majuro, les dirigeants des îles du Pacifique engagent leur pleine responsabilité en apportant leur propre contribution, aussi minuscule soit-elle, aux efforts mondiaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si nous, petits États insulaires du Pacifique, pouvons le faire il est évident que d'autres le peuvent aussi.

Le monde doit sauver les Tuvalu et les petits États insulaires en développement pour sauver la planète entière. Nous demandons de la persévérance en ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto en tant qu'instruments internationaux et intergouvernementaux essentiels pour négocier la réaction mondiale au changement climatique. Nous demandons à toutes les parties de travailler avec diligence pour établir un cadre

juridiquement contraignant afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à de la dix-neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui doit se tenir prochainement à Varsovie. Ce cadre doit également inclure des mécanismes traitant des pertes engendrées par le changement climatique, des dommages et des assurances pour les petits États insulaires en développement, et fournir un financement adéquat et accessible pour appuyer l'adaptation des petits États insulaires en développement tels que les Tuvalu. Les Tuvalu appuient sans réserve l'engagement pris par le Secrétaire général d'organiser un sommet sur le changement climatique l'année prochaine.

Pour les Tuvalu, la question du changement climatique est liée en premier lieu à la question des océans. Pour une nation entourée par les eaux, il faudrait de multiples objectifs de développement durable pour diverses raisons. Près de 70 % de la surface de la planète est couverte par les océans, clef de voûte du système d'appui à la vie sur Terre. La teneur en carbone croissante et incontrôlée de nos océans et de la biodiversité est un motif de vive préoccupation et doit être examinée d'urgence. Parallèlement, les déversements des déchets nucléaires terrestres dans les océans, notamment ceux qui ont suivi de récents incidents, doivent être traités comme il se doit et il faut éviter qu'ils se reproduisent. Ici, le principe du pollueur payeur devrait être la base des efforts pour nettoyer, réduire et prévenir la contamination de l'océan.

Les Tuvalu sont actuellement lourdement dépendants de l'essence et des produits pétroliers importés pour la production d'électricité et les besoins transports. Cette situation continuera à court et moyen terme. De nombreuses recommandations en faveur de sources d'énergie et de technologies renouvelables, qu'il s'agisse du soleil, du vent ou des vagues, ont été proposées mais sans aucun résultat. Notre secteur énergétique s'est lui-même posé le défi de devenir à 100 % renouvelable vers 2020. Nous apprécions l'appui de nombreux bailleurs de fonds à ces sources d'énergie renouvelable, leur aide à la formulation d'une politique énergétique et à la promotion de sources d'énergie efficaces. La capacité de la science et des technologies aux Tuvalu reste également sous-développée, et nous avons besoin de technologies simples et pertinentes qui puissent être aisément disponibles et à des prix abordables, notamment pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Le rôle de facilitateur de l'Organisation en tant que dépositaire de ces technologies et de ces pratiques dans le cadre

du réseau et des sites Web de l'Organisation serait grandement bénéfique.

Enfin, alors que nous approchons de la fin des objectifs du Millénaire pour le développement et du début des objectifs de développement durable, nous devons accorder la plus grande attention aux nations dont les besoins sont particuliers, aux plus pauvres et aux plus vulnérables, pour leur permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de réaliser une transition en douceur vers les objectifs de développement durable. L'ampleur des défis ne pourra être traitée que si nous nous réformons – l'Organisation et tous les États Membres. Se mettre d'accord sur l'avenir que nous voulons et sur nos objectifs durables, faire mieux et plus nécessite de grands efforts et de la discipline, de la persévérance et du courage, de la tolérance et une coexistence harmonieuse, le multilatéralisme et l'interdépendance de notre part à nous, peuples des Nations Unies.

Dans quelques jours, les Tuvalu célébreront le trente-cinquième anniversaire de leur indépendance. Pouvons-nous raconter à nos enfants et à nos petits-enfants une histoire de survie continue sur notre belle île du Pacifique? Ou devons-nous leur dire que le monde, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ce noble organe, ne peut plus sauver leur avenir en raison du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer? Alors que nous célébrons avec fierté la démocratie vivace et l'état de droit, et notre indépendance politique aux Tuvalu, nous lançons un appel au monde et le prions de sauver les Tuvalu du changement climatique. Le monde doit sauver les Tuvalu pour se sauver lui-même.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, M. Edwaerd Nalbandyan.

**M. Nalbandyan** (Arménie) : Je voudrais me joindre aux précédents orateurs pour féliciter M. John William Ashe pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session et remercier le Président sortant, M. Vuk Jeremić.

Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale a fait de grands progrès pour une approche cohérente en vue de relever les défis politiques, sociaux et économiques auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. Nous devons analyser nos engagements, en gardant à l'esprit les difficultés que nous avons rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le

développement. La crise économique et financière mondiale est en partie responsable de la voie initialement tracée. Cependant, cela a révélé certains problèmes sous-jacents qui ont été soit ignorés, soit sous-estimés mais se sont révélés importants pour la réussite globale.

Nous sommes tous conscients qu'aucun pays ne peut atteindre de façon isolée les objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte de l'interdépendance et de l'interconnexion croissantes. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable est venue éclairer notre compréhension des voies menant vers le progrès mondial pour le développement politique, social et économique.

L'Arménie se félicite que « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » soit devenu le thème principal de nos débats de la présente session.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Bien que la plupart d'entre nous partagent l'idée selon laquelle l'élimination de la violence et de la terreur est essentielle pour bâtir des sociétés pacifiques, durables et prospères, la paix semble rester un phénomène insaisissable dans de nombreuses régions du monde.

L'Arménie demeure alarmée par l'aggravation de la situation en Syrie. L'Arménie a déjà accueilli plus de 10 000 réfugiés, mais des dizaines de milliers d'Arméniens-Syriens sont toujours en Syrie, un pays qui est devenu leur seconde patrie après le génocide de 1915, et ils luttent pour leur survie avec leurs amis syriens dans des conditions épouvantables.

L'Arménie se félicite de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, adoptée hier à l'unanimité, fondée sur l'accord conclu à Genève entre le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry. La résolution pourrait conduire à l'élimination des armes chimiques et à l'interdiction de leur emploi en Syrie, et pourrait ouvrir la voie à une solution politique à la crise syrienne, mettant ainsi fin aux souffrances du peuple syrien.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre option que le règlement pacifique des conflits. Le règlement des conflits exige une volonté et une détermination politiques. Il y a trois mois, en juin dernier, les Présidents des trois pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – Russie, États-Unis

et France – ont fait une nouvelle déclaration sur le Haut-Karabakh dans le cadre du sommet du Groupe des Huit à Enniskillen.

En Arménie, nous nous sommes félicités de cette déclaration et avons affirmé que, à l'instar des coprésidents, nous avons continué à penser que les éléments soulignés dans la déclaration des chefs d'État des pays ayant assumé la coprésidence durant les cinq dernières années pouvaient servir de cadre pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit. Nous partageons la position des pays assumant la présidence selon laquelle ces éléments devraient être considérés comme un tout et que toute tentative de choisir certains éléments à l'exclusion d'autres rendrait impossible toute solution. Nous sommes absolument d'accord que les peuples sont prêts pour la paix et non pas pour la guerre. Malheureusement, jusqu'à présent les dirigeants azerbaïdjanais font exactement le contraire, en recourant à des discours quotidiens bellicistes et haineux contre les Arméniens, utilisant même la vaste tribune de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à leurs objectifs.

Nous sommes absolument d'accord avec les dirigeants des trois pays coprésidents – tous membres permanents du Conseil de sécurité – pour dire que l'emploi de la force ne résoudra pas le conflit, et que seul un règlement négocié pourra mener à la paix et à la stabilité. Néanmoins, en raison de l'accumulation sans précédent d'armes offensives, l'Azerbaïdjan met gravement en danger la sécurité régionale et internationale, malgré la présence de ce pays au Conseil de sécurité.

Contrairement à l'Azerbaïdjan, l'Arménie a réitéré à plusieurs reprises son attachement aux principes du droit international, en réponse à l'appel d'Enniskillen des Présidents des États-Unis, de la Russie et de la France, et a réaffirmé son engagement à l'égard, notamment, du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force, de l'égalité des droits, de l'autodétermination des peuples et de l'intégrité territoriale.

L'Azerbaïdjan continue d'interpréter à mauvais escient les résolutions de 1993 du Conseil de sécurité – résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – dont l'exigence principale est la cessation immédiate de toutes les hostilités et de tous les actes hostiles et l'établissement d'un cessez-le-feu durable. L'Azerbaïdjan a non seulement ignoré cette dernière exigence, mais a intensifié son agression et ses opérations militaires contre le Haut-Karabakh et

l'Arménie, en utilisant des mercenaires étroitement liés à des organisations terroristes notoires. Il n'est pas surprenant que depuis l'accord de cessez-le-feu signé en 1994, les médiateurs, trois membres permanents du Conseil de sécurité, n'aient jamais fait la moindre référence à ces résolutions.

L'Azerbaïdjan agit comme si la communauté internationale partageait son approche et comme si elle partageait l'approche de la communauté internationale. En réalité, l'Azerbaïdjan continue de rejeter toutes les propositions des pays coprésidents du Groupe de Minsk mandatés par l'OSCE. Bakou a rejeté toutes les versions des Principes de base de règlement du conflit du Haut-Karabakh proposées par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, y compris celles présentées aux sommets de Kazan, Sotchi, Astrakan et Saint-Pétersbourg. Bakou refuse non seulement les Principes de base, mais également les mesures de confiance proposées par les coprésidents sur la consolidation du cessez-le-feu, le retrait des tireurs embusqués de la ligne de contact et l'établissement d'un mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu. Outre qu'elle fait obstruction aux mesures de confiance, l'Azerbaïdjan se livre périodiquement à des provocations sur la ligne de contact avec le Haut-Karabakh et le long de la frontière avec l'Arménie, ce qui entraîne de nouvelles victimes.

Lors de la précédente session de l'Assemblée générale (A/67/PV.19), j'ai évoqué la remise en liberté et la glorification par les dirigeants azerbaïdjanais d'un meurtrier à la hache, nommé Ramil Safarov, qui a été vigoureusement condamné par la communauté internationale dans son ensemble et par la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Aujourd'hui encore, plus d'un an après la remise en liberté de Safarov, les dirigeants azerbaïdjanais continuent de prétendre que ce qu'ils ont fait est juste et légal, et osent même critiquer la position de la communauté internationale. Cela démontre à l'évidence l'écart croissant qui existe entre les dirigeants azerbaïdjanais et la communauté internationale dans la perception du bien et du mal.

Plus récemment, les autorités azerbaïdjanaises, au niveau national, ont frappé d'ostracisme l'éminent écrivain azerbaïdjanais Akram Aylisli pour la publication d'un roman où il parle des pogroms contre les Arméniens à Bakou, à Sumgait et dans d'autres régions d'Azerbaïdjan. Les livres d'Aylisli ont été brûlés sur la place publique et l'écrivain a dû quitter le pays après avoir reçu des menaces de mort.

La semaine dernière encore, le Président azerbaïdjanais a proféré de nouvelles menaces contre l'Arménie et le Haut-Karabakh et revendiqué des territoires arméniens, notamment la capitale, Erevan, une ville vieille de près de 3 000 ans. Malgré l'attitude destructrice azerbaïdjanaise, l'Arménie poursuivra ses efforts pour le règlement du conflit du Haut-Karabakh uniquement par des moyens pacifiques et sur la base des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les dispositions des déclarations des Présidents des trois pays co-présidents à L'Aquila, Muskoka, Deauville, Los Cabos et Enniskillen.

En mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus une résolution, à l'initiative de l'Arménie et coparrainée par plus de 60 pays sur reconnaissance du génocide. Le fait de reconnaître, condamner et prévenir tout génocide demeure une priorité pour l'Arménie et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour éviter que se produise à nouveau le crime de génocide, tout en maintenant à son ordre du jour la question de la responsabilité pour les crimes contre l'humanité et leur déni. En tant que nation ayant survécu au premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle, l'Arménie se félicite sans réserve de la position claire adoptée par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui exclut toute possibilité de pardon ou d'immunité pour les auteurs de crimes contre l'humanité.

Depuis le mois de mai, l'Arménie assure la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, organisation régionale et partenaire essentiel de l'ONU dans l'action menée au niveau mondial pour faire progresser les principes fondamentaux de liberté, de défense et de promotion des droits de l'homme et les efforts continus pour la paix et la sécurité.

De même, la coopération entre les deux organisations est solide dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, les discours haineux et l'intolérance. Ces questions sont également parmi les priorités établies durant la présidence arménienne et ont été définies en réponse aux défis que les États Membres de l'ONU et du Conseil de l'Europe affrontent aujourd'hui.

L'Arménie est déterminée à renforcer les capacités institutionnelles de l'Organisation. À cet égard, nous appuyons le processus de réforme de l'ONU et sommes prêts à y contribuer. Selon nous, les réformes nous donnent la possibilité de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour traiter les questions cruciales du monde d'aujourd'hui.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de Mauritanie, M. Ahmed Teguedi.

**M. Teguedi** (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je suis particulièrement heureux et honoré de présenter nos plus chaleureuses félicitations au Président à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je suis convaincu qu'il ne ménagera aucun effort pour renforcer les acquis réalisés et pour enraciner la paix et la sécurité mondiales en vue d'instaurer un système international dans lequel l'humanité tout entière jouira du bien-être, de la stabilité et du progrès. La longue expérience du Président et ses compétences politiques à la tête de la mission de son pays pendant plus d'une décennie sont également des facteurs qui le portent de façon naturelle à la tête de la présente session.

Je voudrais également louer les efforts de son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour l'intérêt qu'il a accordé aux problèmes du continent africain et l'action qu'il a menée pour renforcer ainsi le principe de dialogue en tant qu'outil efficace de concertation et le rôle de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Je voudrais de même adresser mes remerciements au Secrétaire général Ban Ki-moon, pour les énormes efforts qu'il n'a cessé de déployer au service de la paix et de la sécurité mondiales. Il en est de même pour les différentes actions qu'il a menées pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, faire face au phénomène du changement climatique et lutter contre la famine et les maladies mortelles.

Nous avons pu découvrir la détermination du Président dans l'important discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, en juin dernier, à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-huitième session (voir A/67/PV.87) dans lequel il a présenté son ambitieux programme d'action pour ce mandat, qui prend en considération la participation des femmes, de la jeunesse et de la société civile dans le programme de développement pour l'après-2015, le rôle de la coopération Sud-Sud, la place des droits de l'homme et de l'état de droit et celle des technologies de l'information et des communications dans le programme de développement envisagé. Ce sont des thèmes importants, et nous le remercions de les avoir inclus.

Au cours des deux dernières décennies et conformément au Rapport sur le développement humain,

certains pays en développement ont connu un grand changement dans le domaine économique. Cependant, la majorité des pays en développement, surtout les pays les moins avancés, demeurent extrêmement loin de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'approche de 2015, il nous incombe aujourd'hui de mettre en place des plans et programmes qui prennent en considération les échecs du passé et les défis de l'avenir et de préparer efficacement le programme de développement pour l'après-2015.

À cet effet, nous demandons aux pays riches du monde de tenir leurs engagements relatifs au financement des programmes de développement dans les pays qui en ont un besoin pressant. Nous demandons également à ces pays la mise en place d'une politique appropriée qui sera supervisée par les organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies et en coopération avec les institutions financières internationales, et qui s'articule essentiellement sur les éléments suivants : l'appui aux systèmes de santé et d'enseignement, l'annulation de la dette, le transfert de technologies, l'amélioration des échanges commerciaux Sud-Sud, la suppression des barrières douanières sur les exportations des pays en développement, surtout les moins avancés, vers les marchés des pays du Nord, l'encouragement de la coopération Sud-Sud ce qui, sans doute, renforcera la coopération économique entre les membres de ce groupe, la mise en place de nouveaux mécanismes internationaux auxquels il sera assigné de veiller et de superviser la complémentarité régionale, de renforcer les relations entre les pays du Sud, comme le souligne le Rapport du développement humain susmentionné et qui faciliteront l'échange de connaissances, des expériences et le transfert de technologies entre ces pays.

Sur instruction du Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, notre gouvernement œuvre pour l'amélioration du niveau de vie des citoyens malgré nos ressources limitées. Pour atteindre cet objectif, il a mené une politique éducative rigoureuse, fondée sur un enseignement primaire obligatoire et généralisé et le renforcement d'un enseignement secondaire moderne et la gratuité de l'enseignement supérieur en divers domaines. Dans ce cadre, l'enseignement fondamental a été généralisé dans la plupart de nos villes et de nos villages. Cela a été rendu possible grâce à la politique suivie par le gouvernement en vue de limiter le phénomène d'urbanisation anarchique à travers la fusion d'un certain nombre de villages.

Quant à l'enseignement secondaire, tous les départements du pays sont maintenant dotés de collèges et certains d'entre eux ont des lycées, ce qui a permis aux enfants des villages lointains de poursuivre leurs études secondaires. Des lycées réservés aux élèves talentueux ont été également créés en vue de tirer profit de leurs talents et de les orienter vers des spécialités répondant aux lois du marché du travail. L'enseignement supérieur, quant à lui, a connu un grand bond qualitatif. Ainsi, une cité universitaire vient tout dernièrement d'être achevée à Nouakchott, une université d'études islamiques a été ouverte à l'intérieur du pays ainsi que quatre écoles supérieures spécialisées, à savoir l'École des Mines, l'École polytechnique, l'École de formation agricole et l'École des travaux publics. La faculté de médecine a été renforcée et dotée des moyens nécessaires pour couvrir le déficit en personnel médical, en plus de la création de quatre écoles de santé en vue de former des infirmiers d'État et des techniciens supérieurs.

La santé constitue un défi majeur pour les pays en développement et pour le continent africain en particulier. Elle est le pendant important de l'éducation. Compte tenu de cela, notre gouvernement a consacré un pourcentage important du budget de l'État à ce secteur vital et a créé des programmes nationaux de lutte contre les maladies mortelles telles que le sida, le paludisme et la tuberculose.

Dans le souci d'appuyer cette orientation, nous avons créé quatre nouveaux hôpitaux dans différentes régions du pays en plus des 70 dispensaires prodiguant les premiers soins. Il faut y ajouter la construction d'un hôpital spécialisé d'oncologie considéré comme parmi les plus élaborés de la région. Le secteur de la santé travaille aussi en coordination avec certains organismes spécialisés de l'ONU pour organiser des campagnes continues de vaccination des enfants de moins de 5 ans.

À l'instar de la majorité des pays en développement, notre pays dépend de l'importation des produits de première nécessité du marché mondial, ce qui pèse lourdement sur notre balance des paiements et rend les prix de ces produits assujettis aux fluctuations du marché mondial. Conscient de sa responsabilité, notre gouvernement a veillé à suivre une politique économique et financière visant à alléger l'impact de ce facteur extérieur. C'est ainsi que le secteur agricole a pu, grâce à cette politique, rendre disponibles 60 % des besoins du pays en riz et 37 % en autres céréales. La culture du blé a été introduite tout dernièrement et a commencé à donner des résultats positifs.

Dans le même contexte, un projet pour la culture de la canne à sucre a été lancé en vue de rendre disponible localement ce produit de première nécessité. D'une façon générale, notre gouvernement n'a cessé d'œuvrer dans tous les secteurs afin que ses citoyens puissent vivre dignement. Dans ce cadre, une zone franche a été créée à Nouadhibou, la capitale économique de notre pays et la troisième ville sur le plan démographique, ce qui en fera un grand pôle économique dont tirera profit le pays en particulier et la région d'une façon générale.

En vue de renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, l'Inspection générale et la Cour des comptes ont été redynamisées depuis l'accession au pouvoir du Président Mohamed Ould Abdel Aziz. Des sommes considérables qui avaient été utilisées à mauvais escient dans certains secteurs ont été remboursées à l'État. Des fonctionnaires de l'État ont été tenus pour responsables de la mauvaise affectation de certaines sommes. Des accords ont été conclus pour mettre un terme aux marchés de gré à gré qui portaient atteinte à l'égalité des chances entre les opérateurs économiques nationaux et internationaux.

La transparence prévaut maintenant dans le domaine du recrutement des fonctionnaires de l'État, à travers l'organisation de concours donnant des chances égales à tous les citoyens, hommes et femmes, du pays et un nouvel espoir aux jeunes, ce qui, désormais, donnera une place importante au mérite au lieu du règne du népotisme et de l'interventionnisme.

La politique d'austérité suivie par notre gouvernement, la réduction du budget de fonctionnement des secteurs gouvernementaux, l'augmentation du budget d'investissement dans le cadre du budget général de l'État, ont contribué à l'autofinancement de la plupart des projets de développement du pays. Elles ont également, outre les facteurs précités, contribué à réduire le taux de chômage, qui se situe maintenant aux environs de 10 %, en plus de leur contribution à l'augmentation du taux de croissance qui devrait atteindre, selon les prévisions, plus de 6 % à la fin de cette année. Il est également procédé actuellement à la préparation des élections législatives et municipales, attendues à la fin de l'année, ce qui renforcera la bonne gouvernance et permettra aux citoyens de participer à la définition de l'avenir du pays et à la détermination de ses orientations politiques et économiques.

Notre politique étrangère est fondée sur le souci de renforcer les rapports de bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Nous œuvrons à travers notre région maghrébine – arabe et africaine – et avec notre sens des responsabilités, pour diffuser une culture de paix, encourager le dialogue, recourir à la sagesse et donner à la diplomatie le rôle qui lui convient en tant que moyen pour régler les conflits et éviter les guerres ou y mettre fin quand elles éclatent.

Le Président Mohamed Ould Abdel Aziz qui n'a cessé de déployer d'énormes efforts à la tête du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin de trouver des solutions à certains conflits sur le continent africain tels que ceux de la Côte d'Ivoire, de la Libye et du Mali, a joué un rôle très important par sa présence aux sommets sous régionaux et internationaux pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

La zone du Sahel africain est soumise depuis plusieurs années aux réseaux du crime organisé transfrontalier de toute sorte, allant du trafic de drogues, d'armes, d'êtres humains à l'émigration illégale et à la prise d'otages. Nous appelons de nouveau la communauté internationale à appuyer les États de la région afin qu'ils puissent faire face à ce danger qui a menacé tout récemment un État Membre de l'ONU dans son existence même. Cela démontre clairement que les États du Sahel ne peuvent à eux seuls faire face à ce fléau.

Partant de son sens du devoir, la République islamique de Mauritanie qui s'est rangée, dès le début de la crise, au côté du Mali frère, a rapidement ouvert ses frontières aux forces maliennes qui se sont réfugiées dans son territoire et continue, aujourd'hui, d'héberger la majorité d'entre eux. Notre pays a abrité ces derniers mois une série de négociations entre le gouvernement provisoire malien et certains groupes de l'Azawad, ce qui a favorisé la signature des Accords de Ouagadougou, ouvrant ainsi tout dernièrement la voie à la préparation d'élections présidentielles. Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos sincères félicitations au peuple malin frère, en espérant que ces mutations augureront une nouvelle ère de bien-être, de sécurité et de progrès pour le Mali frère.

Mon pays condamne avec force l'attaque odieuse qu'a connue récemment la capitale du Kenya, Nairobi, et qui a coûté la vie à des dizaines d'innocents.

Depuis plus de deux ans, certains pays de notre zone arabe qui ont vécu ce qu'on appelle « le Printemps arabe », connaissent une situation instable. Notre pays, respectueux du principe de la non-ingérence dans les

affaires intérieures des États, exprime son entière solidarité avec les peuples de la région.

C'est avec une vive préoccupation et une grande inquiétude que nous suivons les derniers développements se déroulant en République arabe syrienne sœur. Nous invitons toutes les parties intéressées à éviter la violence, à abandonner la logique de l'escalade pour une logique de dialogue afin de trouver une solution pacifique qui épargne au peuple syrien frère davantage de souffrances et de tragédies. Nous insistons en même temps sur la préservation de l'intégrité et de l'intangibilité du territoire syrien, en espérant que la mission du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, pourra réussir.

Par conséquent, nous fondons un grand espoir sur une solution rapide qui permettra de mettre fin aux massacres, à la destruction des infrastructures et à la ruine de l'économie syrienne.

Nous souhaitons vivement que les peuples d'Égypte, du Yémen, de la Libye et de la Tunisie puissent rapidement achever leurs étapes de transition et instaurer des institutions démocratiques garantissant à leurs citoyens tous les droits et une vie digne dans un climat de bien-être et de prospérité.

Notre pays suit avec un grand intérêt la question du Sahara occidental et réaffirme son soutien aux démarches entreprises par le Secrétaire général de l'ONU et par son Envoyé personnel visant à trouver une solution définitive, globale, juste et acceptable par les deux parties, ce qui facilitera l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région et la création d'un Maghreb arabe, conformément aux attentes légitimes de ses peuples.

Le conflit arabo-israélien est considéré comme une source d'hostilité et une menace à la paix et à la sécurité dans une région vitale du monde, bien que le cadre juridique et les conditions générales pour son règlement aient été fixés depuis longtemps dans différentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et, récemment, confirmées par l'Initiative arabe, axée essentiellement sur le principe « paix contre terre » en vue de régler ce conflit qui a trop duré.

Nous nous réjouissons de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, du 29 novembre 2012, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation

des Nations Unies. Nous espérons que cette résolution sera le début d'une ère nouvelle qui rendra justice au peuple palestinien et le rétablira dans ses droits, à travers le rétablissement de son État indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale en vue de mettre fin aux souffrances de ce peuple, qui datent de la création de l'Organisation.

Par souci de justice, de crédibilité et d'équité dans les rapports avec les deux parties au conflit, et par respect des décisions pertinentes du droit international, la communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités historiques vis-à-vis de la Palestine. Nous renouvelons notre condamnation de l'embargo continu imposé à la Bande de Gaza, des massacres perpétrés par la machine de guerre israélienne contre les civils palestiniens et de la destruction de leurs infrastructures. Nous nous réjouissons des efforts déployés récemment par l'Administration américaine en vue de la reprise des négociations entre les deux parties, en espérant qu'ils contribueront à l'obtention par le peuple palestinien de son plus simple droit, à savoir le rétablissement de son État indépendant.

Les engagements de la communauté internationale conclus lors de la création de l'Organisation ne se réaliseront que si tous les peuples de la région jouissent des possibilités de développement et d'une vie digne dans un climat de liberté et d'égalité, conformément aux objectifs pour lesquels notre Organisation a été créée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des affaires culturelles de la Principauté du Liechtenstein, M<sup>me</sup> Aurelia Frick.

**M<sup>me</sup> Frick** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de présenter les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement du Liechtenstein à tous ceux qui ont été affectés par l'odieuse attaque terroriste commise au Kenya. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles.

Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée se réunit dans le contexte de la crise en Syrie. C'est le défi de notre époque. Aucune autre situation dans un passé récent n'a si dramatiquement éprouvé la capacité de l'Organisation à réagir. De même, aucune autre situation n'a illustré aussi sévèrement les limites et les faiblesses de notre système multinational. Des milliers de personnes ont été tuées dans une guerre brutale, nombre d'entre elles sont des femmes et des enfants, et nombre d'entre elles sont victimes de crimes de guerre

et de crimes contre l'humanité. La stabilité régionale a été érodée. Des millions d'êtres humains dépendent de l'assistance humanitaire qu'il est souvent impossible d'acheminer. L'accès humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les malades et les blessés, est systématiquement refusé en raison de cyniques calculs politiques. Les agences humanitaires sont devenues des pions dans ce jeu pervers.

Malheureusement, il a fallu un acte particulièrement scandaleux pour susciter une réaction de la part du Conseil de sécurité, c'est-à-dire l'emploi d'armes chimiques causant des centaines de victimes, notamment de nombreux enfants. Nous sommes encouragés par la décision du Conseil d'assurer la destruction de toutes les armes chimiques en Syrie. Cette décision devrait également être une motivation, pour les États qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques. Elle devrait, en outre, être une étape vers l'élimination de toutes les armes de destruction massive du monde entier.

L'emploi d'armes chimiques en Syrie a marqué un tournant dans le conflit. Néanmoins, cette question ne doit pas détourner notre attention du problème principal, c'est-à-dire les combats en Syrie qui continuent sans relâche au mépris flagrant de la population civile et du droit international humanitaire. Les armes et munitions traversent plus facilement les frontières que l'assistance humanitaire.

La récente percée sur la question des armes chimiques montre que des progrès politiques sont possibles. Ainsi, selon nous, cela créera un élan au sein du Conseil de sécurité pour assumer enfin ses responsabilités, à savoir mettre un terme à la fourniture d'armes, faire pression sur les parties au conflit pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu, œuvrer en faveur d'une solution pacifique et préparer le terrain pour établir les responsabilités pour les crimes commis dans le passé. Différents points de vue peuvent exister sur le fait de savoir qui a employé des armes chimiques en Syrie, mais il est reconnu par tous que cet emploi constitue un crime contre l'humanité et un crime de guerre qui ne doit pas rester impuni. Il convient de porter cette affaire devant un tribunal, tout comme les innombrables crimes commis, et de procéder à une enquête indépendante et impartiale.

La Syrie est, dans l'histoire récente, notre plus grave échec collectif en matière de responsabilité. La Cour pénale internationale est opérationnelle depuis maintenant plus d'une décennie. Pendant cette période,

nous n'avons été témoins d'aucune autre situation où des crimes aient été commis aussi systématiquement, sur une telle échelle et pendant aussi longtemps sans une réaction adéquate de la communauté internationale.

Il est bien connu que ces crimes ont été commis et continuent de l'être par toutes les parties. C'est précisément pour ce genre de crimes que nous avons créé la Cour pénale internationale, et c'est précisément ce genre de situations qui nous a amenés à donner au Conseil de sécurité la compétence de les porter devant la Cour. Dans sa récente résolution 2118 (2013), le Conseil de sécurité a publié une déclaration limitée sur la responsabilité. Des mesures plus déterminées et plus concrètes doivent suivre. Un renvoi devant la Cour pénale internationale contribuera également à ce qu'il n'y ait plus d'impunité pour les crimes atroces. Il permettra également d'obtenir réparation pour les victimes et d'établir la vérité.

La création de la Cour pénale internationale a été, au cours des dernières décennies, l'événement le plus important dans le cadre du droit international. Seule l'adoption du Traité sur le commerce des armes, cette année, s'approche en importance de cet accomplissement. Avec 122 États parties, la Cour s'est acquis de nombreux partisans. Mais la mise en place d'un mécanisme judiciaire international efficace présente également des difficultés. Nous avons mandaté la Cour pour enquêter sur les crimes les plus graves en vertu du droit international. Et nous lui avons demandé de se concentrer sur les auteurs et responsables de ces crimes. Il ne peut donc être surprenant pour personne que la Cour traite avec des personnes occupant des postes de haut niveau. Nous sommes satisfaits que la Cour se fonde sur les preuves et qu'elle n'hésite pas à ouvrir des enquêtes et à poursuivre ceux qui occupent des postes de haute responsabilité. Elle remplit ainsi son mandat et ne politise pas son travail.

Les récents événements en Syrie nous rappellent l'importance des amendements au Statut de Rome, adoptés à Kampala en 2010. Nous avons ajouté des dispositions qui érigent en crime l'emploi de gaz toxiques et autres, qu'ils soient employés dans un conflit armé international ou interne. Il est déconcertant que ces dispositions soient devenues pertinentes aussi rapidement. Mais les mesures à venir les plus importantes sont les amendements relatifs aux crimes d'agression. Ces amendements complètent l'interdiction de l'emploi illégal de la force consacrée par la Charte des Nations Unies. La forme la plus grave de l'emploi

illégal par un État contre un autre deviendra un délit punissable de sanctions devant la Cour criminelle internationale. La Cour contribuera ainsi à mettre en œuvre le principe fondamental de l'état de droit au niveau international. Avec les ratifications d'Andorre, de Chypre, de la Slovaquie et de l'Uruguay au début de cette semaine, nous nous rapprochons de notre but commun : l'activation du régime de la Cour relatif aux crimes d'agression en 2017. Le Liechtenstein a été le premier pays à ratifier les amendements, et nous continuerons de suivre le processus de ratification.

Le Liechtenstein est fermement convaincu de la nécessité de protéger les populations contre les crimes atroces. À l'évidence, nous avons encore beaucoup à faire pour mettre cette norme en pratique. Notre incapacité à réagir à la crise en Syrie démontre une faiblesse fondamentale dans le système, à savoir l'utilisation du droit de veto, ou la menace de son utilisation, de façon incompatible avec les buts de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, le conseil de sécurité peut n'être plus pertinent au moment où il est le plus nécessaire. Durant le présent débat général, le Président de la France a suggéré l'élaboration d'un code de conduite commun pour les membres permanents du Conseil de sécurité (Voir A/68/PV.5). Nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition. Les cinq membres permanents devraient être en mesure de prendre un engagement à l'égard du monde, c'est-à-dire qu'ils ne devraient pas utiliser leur veto pour bloquer une action visant à mettre un terme ou à prévenir des crimes atroces. Cela serait crucial pour renforcer l'efficacité et la crédibilité du Conseil. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore au point d'être en mesure d'aligner la composition du Conseil de sécurité conformément sur les réalités géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais le Conseil s'efforce également d'ajuster ses méthodes de travail aux nouveaux défis afin de mieux tenir compte des vues des non-membres dans ses décisions, ce qui est un élément crucial pour une direction efficace. Nous poursuivrons donc nos efforts pour promouvoir la responsabilité et la transparence dans les travaux du Conseil.

L'état de droit et la responsabilité font des progrès réguliers dans les activités de l'Organisation. Cependant, ces progrès demeurent abstraits pour les innombrables êtres humains vulnérables aux atrocités. La violence sexuelle dans les conflits est devenue un phénomène endémique dont les femmes et les filles en particulier risquent de devenir victimes. La Cour pénale internationale a fait de la lutte contre ce fléau une priorité. Ce qui est cependant le plus important, c'est de

jouer notre rôle en tant qu'États. Le Liechtenstein appuie sans réserve l'initiative du Royaume-Uni de prendre des mesures plus fortes pour mettre fin à la violence sexuelle durant le conflit. La lutte contre la violence sexuelle doit également tenir une place centrale dans le contexte du programme consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité. Tout cela exige de mettre davantage l'accent sur la nécessité de donner des moyens d'action aux femmes. La réalisation de nombre de nos objectifs fixés, du développement durable à une paix durable, requiert la pleine participation des femmes. Sinon, ce ne pourra être le cas. Je suis reconnaissante au Secrétaire général pour le rôle qu'il joue à cet égard. Nous devrions tous nous rallier à son appel pour faire du XXI<sup>e</sup> siècle le siècle des femmes.

Les futures négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 seront une mise à l'épreuve cruciale de notre capacité à relever les défis qui définiront la vie des générations futures. Nous attendons avec intérêt les directives du Président de l'Assemblée générale dans ce processus. Il est naturellement trop tôt pour présenter une évaluation finale des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais nous savons que les tâches non achevées seront dirigées vers les objectifs de développement durable. Ces nouveaux objectifs doivent représenter bien davantage qu'un simple prolongement des efforts passés. Ils doivent viser à éliminer la pauvreté et la faim une fois pour toutes et finalement assurer la totale égalité entre les hommes et les femmes. Ils doivent par conséquent être fermement ancrés dans les droits de l'homme, le respect de l'état de droit et des principes de bonne gouvernance. Les objectifs du développement durable ne pourront assurer cette durabilité que s'ils appréhendent le développement d'une façon holistique. Et, lorsque nous nous serons mis d'accord sur nos nouveaux objectifs, il nous faudra tenir plus sérieusement nos engagements pour les atteindre. Par conséquent, élaborons et mettons en œuvre un mécanisme de contrôle efficace pour montrer au monde que nous sommes vraiment sérieux.

Le processus pour l'après-2015 sera également décisif pour que l'Assemblée générale soit au centre de décisions politiques multilatérales. Seul le « G-193 » dispose de la légitimité et de l'universalité requises pour prendre les décisions de portée mondiale et pour établir les normes applicables à tous. Cette Assemblée générale est la nôtre. Nous devons l'utiliser.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères

du Gouvernement de réconciliation nationale de la République du Yémen, M. Abubaker Al-Qirbi.

**M. Al-Qirbi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de présenter mes sincères félicitations à l'Ambassadeur John Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je suis certain qu'il mènera à bien les travaux de l'Assemblée tout au long de la présente session. Je remercie également et j'exprime ma gratitude à M. Vuk Jeremić, Président de l'Assemblée à sa précédente session, pour ses efforts. De même je souhaite remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa sage direction de l'Organisation et pour l'intérêt qu'il porte aux événements qui se déroulent dans le monde et dans mon pays.

Par une heureuse coïncidence, la soixante-huitième session de l'Assemblée générale correspond, dans mon pays, aux célébrations en l'honneur des révolutions de septembre et octobre. Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de féliciter à cette occasion le grand et vaillant peuple yéménite et de féliciter le pays et le peuple yéménite pour leur résistance et leurs sacrifices pour se libérer du joug de la colonisation, de l'injustice, de l'oppression et du despotisme.

Je souhaite également féliciter le peuple yéménite pour avoir ouvert, avec sagesse et patience, la voie menant au changement et à la modernisation depuis plus de 50 ans et pour leur détermination à se débarrasser de tous les vestiges du passé. Je le félicite sa prise en compte des changements politiques historiques, dont le principal est la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG) avec l'appui des communautés internationales et régionales. Du haut de cette tribune, je tiens à saluer particulièrement la jeunesse de mon pays pour son attitude au cours du processus de transition destiné mettre en place des institutions, à renforcer et à promouvoir la liberté et la démocratie et à construire un nouveau Yémen où prévaudront la justice, la liberté et la bonne gouvernance.

Les valeurs de justice, de liberté et d'égalité, de respect pour les droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont les principaux piliers et principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée. En raison de notre ferme confiance en ces valeurs et principes, nous avons toujours cherché à mettre en œuvre et à promouvoir les instruments de l'Organisation et à appuyer la coexistence pacifique entre les nations. Le règlement pacifique des différends et le dialogue que nous poursuivons depuis

plus de six mois s'inspirent sans aucun doute des nobles principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par tous ses instruments.

Ces buts et principes se reflètent également dans deux aspects de la situation actuelle. Le premier est notre désir d'une coexistence et d'un consensus, notre rejet de la violence et notre préférence pour le dialogue, la logique et la raison. Le deuxième aspect est le fait que le Yémen est considéré comme un modèle unique qu'il convient de suivre, étant donné les profonds changements intervenus dans notre région. La grave crise qu'a connue le Yémen en 2011 a été un reflet de la compréhension et de la tolérance internes et d'un désir de coordination avec nos partenaires régionaux et internationaux.

Dans ce contexte, nous souhaitons renouveler nos remerciements et notre gratitude à tous ceux qui ont soutenu le peuple yéménite et appuyé le règlement politique fondé sur l'initiative du Golfe, en particulier le Gardien des deux mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saud, les dirigeants du CCG et le Secrétaire général du CCG, M. Abdul Latif bin Rashid Al Zayani. J'adresse aussi mes remerciements au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon et aux membres du Conseil de sécurité pour s'être rendus au Yémen à deux occasions.

Étant donné que mon pays représente un modèle unique parmi les pays qui ont connu le printemps arabe, ces visites ont permis de mettre en avant une nouvelle approche, fondée sur l'initiative du CCG et les résolutions du Conseil de sécurité sur le Yémen. Nous remercions les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour leur vision unie à l'égard du Yémen, ce qui nous a permis d'avancer dans le processus politique et de l'amener au succès. Nous félicitons également la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Allemagne et toutes les organisations et institutions internationales pertinentes ainsi que le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Yémen, M. Jamal Benomar, pour l'action qu'il a menée pour parvenir à la réconciliation entre les parties au Yémen.

Comme l'Assemblée le sait, mon pays a fait de grands progrès dans la mise en œuvre de l'initiative du CCG et de ses mécanismes. Nous en sommes maintenant à la deuxième phase, c'est-à-dire celle de mener à bien nos travaux dans le contexte du Dialogue national complet et de faire avancer notre plan pour façonner notre avenir. Les résultats de ces efforts seront le fondement d'un Yémen nouveau, moderne

où prévaudront la démocratie, le transfert pacifique du pouvoir, la promotion de la liberté, de la justice, de l'égalité et de l'égalité des chances pour tous les citoyens. Ces fondements renforceront l'autorité de l'État, l'état de droit, la sécurité, la stabilité et l'unité du Yémen.

Nous avons comme programme de renforcer la sécurité et la stabilité dans notre pays et de reconstruire les institutions militaires et de sécurité, afin de soutenir leur principale tâche nationale qui est de protéger l'État contre toute allégeance partisane ou individuelle. Nous sommes certains que nos frères et nos amis nous aideront dans notre nouvelle tâche, à savoir l'élaboration de la nouvelle constitution et l'organisation d'un référendum à cette fin, ainsi que dans notre préparation des prochaines élections présidentielle et parlementaires.

L'accomplissement de ces diverses tâches dans le cadre du processus politique en cours dépend grandement de l'appui de la communauté internationale, d'un partenariat renforcé et d'une coopération entre la communauté internationale et le Yémen, étant donné, notamment, que des milieux internes et externes continuent de vouloir s'opposer la volonté du peuple yéménite. Ces milieux s'efforcent d'entraver tout règlement pacifique et de faire obstruction à tous les facteurs de stabilité et de développement dans mon pays. Ces actes requièrent des mesures internationales appropriées afin de dissuader et de punir tous ceux qui tentent de détruire ce modèle unique dans la région.

Il existe une multitude de facteurs en jeu, notamment le taux croissant de chômage, le haut niveau de pauvreté et les faibles services sociaux en général. Tous ces facteurs favorisent l'instabilité et créent un climat propice aux actes de groupes extrémistes tel Al-Qaida. Cependant, leur élimination définitive exige des appuis dans les domaines logistique, financier et technique au moyen de programmes et de plans réalistes afin de ne pas traiter simplement les symptômes mais également les causes profondes de ces phénomènes.

Nous avons besoin de l'aide internationale pour mettre en œuvre notre stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi les donateurs et les Amis du Yémen doivent remplir leurs engagements au plus tôt étant donné, notamment, que le Gouvernement yéménite travaille en partenariat avec eux pour réserver et affecter tous ces fonds aux diverses zones de développement.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les donateurs, plus particulièrement ceux qui ont déjà rempli leurs engagements financiers à l'égard du Yémen. Cela

est particulièrement important compte tenu du fait que le Yémen, par sa situation géographique, son statut social et économique, a dû faire face à différents problèmes et défis. Il en est ainsi des activités d'Al-Qaida et du crime organisé transfrontière, toute comme de celles des groupes de trafiquants criminels nationaux et internationaux en matière de stupéfiants, d'armes et d'êtres humains, de même que de piraterie au large des côtes du Yémen. Faire face à tous ces problèmes nécessite une coopération internationale pour assurer la sécurité du pays et de la région dans son ensemble.

Nous voudrions également aborder la question des réfugiés au Yémen, notamment ceux venus de la Corne de l'Afrique. Nous avons accueilli plus d'un million d'entre eux, avec toutes les difficultés économiques, sociales et de sécurité qu'une telle situation implique. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale et les organisations pertinentes à nous aider à traiter de la question et à atténuer son incidence négative sur le Yémen. Nous devons trouver de nouvelles voies et moyens pour aider le Gouvernement à prendre soin des réfugiés et les aider à retourner dans leurs foyers, notamment dans les pays qui ont vu dernièrement leur stabilité se rétablir à un certain niveau.

Les conflits et les événements sanglants, notamment au Moyen-Orient, sont contraires aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la communauté internationale doit revoir la structure et les méthodes de travail de l'Organisation et entreprendre les réformes nécessaires pour lui permettre d'assumer efficacement ses responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationale, et revitaliser son rôle. À cet égard, il nous faut souligner le désespoir et la frustration de nombreuses nations arabes et musulmanes en raison de l'échec pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine, pour arriver à une solution juste au conflit israélo-arabe et

pour mettre un terme à toutes les mesures et pratiques de la Puissance occupante oppressive et à ses tentatives de judaïser la Ville sainte de Jérusalem, d'étendre ses activités de peuplement, de détenir des citoyens palestiniens et de creuser illégalement le sol autour de la mosquée Al-Aqsa.

Nous souhaitons également dénoncer l'emploi d'armes chimiques, notamment en Syrie, par quelque partie que ce soit. Nous demandons à toutes les parties au conflit syrien de mettre un terme au carnage, d'accepter le dialogue et d'œuvrer pour un règlement politique, pour la réconciliation et la construction. Nous appelons les parties internationales et régionales intéressées à intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement pacifique de la crise. Une conférence de « Genève II » devrait être convoquée le plus tôt possible en vue de mettre fin aux violences, aux massacres et au carnage en Syrie. De récents événements ont mis en évidence les défis auxquels l'Organisation doit faire face dans cette région, notamment en ce qui concerne le désaccord entre les membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui a été un prétexte pour certains groupes d'opter pour une action unilatérale en dehors de la légitimité internationale représentée par l'ONU. Le Conseil a besoin d'une réforme profonde pour être en mesure de remplir sa tâche principale, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationale et du règlement pacifique des conflits.

En ce qui concerne notre pays frère, la Somalie, et notre appui à son égard, nous demandons à la communauté internationale de continuer à se tenir à ses côtés pour qu'il puisse surmonter son long héritage de conflits et de souffrances.

Pour terminer, je voudrais, une fois encore, remercier le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général.

*La séance est levée à 18 h 5*